THE ABS CAPACITY DEVELOPMENT INITIATIVE

L'INITIATIVE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'APA

12e atelier panafricain sur l'accès et le partage des avantages

tenu au Cap, en Afrique du Sud, du 9 au 14 septembre 2019,

accueilli par le ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche (DEFF),

organisé par L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA.

RAPPORT

funded by
Federal Ministry for Economic Cooperation and Development
Organisation Internationale de la francophonie
Institut de la Francophonie pour le Développement Durable IFDD
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation
Federal Department of Economic Affairs, Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO
implemented by
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Photos: © GIZ; photographe: Jonathon Rees/Proof Communication Africa

Table des matières

Contexte *4*
Approche et objectifs *5*
Résultats clés *6*
Personnes à contacter *1*
Annexe 1 : Processus *2*
Ouverture *2*
Processus et activités à l'échelle internationale *3*
Liens entre les différents processus des Nations Unies relatifs à l'APA 3
Union africaine, mise à jour et coordination 6
Surveillance de l'utilisation des ressources génétiques *7*
Centre d'échange sur l'APA (ABS-CH) 7
Surveillance de l'APA et simulation du processus de vérification du respect des obligations 8
Cadres et stratégies APA à l'échelle nationale *10*
Options de mise en œuvre de l'APA 10
Approche de l'Afrique du Sud en matière de mise en œuvre de l'APA 12
Préparation des visites de terrain *14*
Sélection de cas APA sud-africains 14
Un accord de partage des avantages pour le cèdre Clanwilliam sud-africain 14
Sessions parallèles : *15*
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle 15
Session de coordination du Groupe africain sur les questions émergentes 17
Visites sur le terrain d'acteurs impliqués dans l'APA le long de la chaîne de valeur *18*
Introduction 18
Afriplex 18
Parceval (Pty) Ltd 18
Le cas de la « fleur de miel » 19
Le cas du Kraalbos 19

Approches et instruments visant à faciliter les partenariats et les accords en matière d'APA *20*

Principaux défis de mise en œuvre et propositions de solutions **20**

Table ronde avec quelques correspondants nationaux en matière d'APA africains / représentants d'ANC **24**

Encadrement de l'utilisation des ressources génétiques / APA *25*

Comprendre les demandeurs, les utilisateurs et les secteurs **25**

Dresser des contrats APA **27**

Liens généraux avec la CdP et l'après-2020 ..... *29*

L'APA comme élément de base du Cadre mondial de la diversité biologique pour l'après 2020 et Objectifs de développement durable pour 2030 ..... **29**

Clôture du 12e atelier panafricain sur l'APA *30*

Coordination du Groupe africain *31*

Annexe 2 : Présentations *32*

Annexe 3 : Ordre du jour *34*

Annexe 4 : Liste des participants *38*

Acronymes et abréviations

ABioSA	Biocommerce conforme à l'APA en Afrique du Sud et en Afrique australe (ABioSA)
ANC	Autorité nationale compétente
APA	Accès et partage des avantages
ATTM	Accord type de transfert de matériel (en anglais, SMTA)
BioPANZA	Réseau de promotion des produits biologiques en Afrique du Sud (BioPANZA)
CCCA	Conditions convenues d'un commun accord (en anglais, MAT)
CCREI	Certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique
CPC	Communiqué de point de contrôle
CPCC	Consentement préalable donné en connaissance de cause (en anglais, PIC)
DEFF	Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche (DEFF)
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
F&F	Industrie des parfums et arômes (F&F)
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
IDU	Identifiant unique
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels* et au folklore
IGP	Indication géographique protégée (en anglais, PGI)
ISN	Information de séquençage numérique (en anglais, DSI)
MMMPA	Mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages
NBES	Stratégie d'économie de la biodiversité nationale (en anglais, NBES)
ODD	Objectifs de développement durable (en anglais, SDG)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
PACL	Populations autochtones et communautés locales (en anglais, IPLC)
PBC	Protocole bioculturel communautaire
PI	Propriété intellectuelle
PME	Petites et moyennes entreprises
PMME	Petites, moyennes et microentreprises (en anglais, SMME)
RdP	Réunion des Parties au Protocole de Nagoya
SANBI	Institut sud-africain de la biodiversité nationale (SANBI)
SCBD	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (en anglais, SCBD)
Traité international	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (en anglais, ITPGRFA)
UEBT	Union pour le BioCommerce Éthique (UEBT)

* L'OMPI utilise le terme « savoirs traditionnels » au lieu de « connaissances traditionnelles ».

Contexte

Mise en œuvre par la GIZ, l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA (Initiative APA) a pour objet d'aider les pays partenaires africains à élaborer des cadres législatifs et réglementaires, à développer des chaînes de valeur conformes à l'accès et au partage des avantages (APA) et à impliquer les populations autochtones et les communautés locales (PACL) dans les processus APA. Pour soutenir le *Cadre stratégique pour le renforcement et le développement des capacités à l'appui de la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages* ainsi que le *Plan d'action à court terme visant à renforcer et à appuyer le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles*, l'Initiative APA dispense des conseils, met à disposition ses compétences et donne des formations sur les questions liées à l'APA aux parties prenantes de tous les pays africains ainsi que des régions des Caraïbes et du Pacifique, et facilite leur participation aux processus internationaux liés à l'APA.

Depuis 2006, l'Initiative APA a organisé onze ateliers panafricains sur l'APA et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique (Protocole de Nagoya) afin d'informer les participants sur les processus internationaux, nationaux et régionaux liés à l'APA.

Alors que le dernier atelier panafricain sur l'APA, qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie, en octobre 2018, était spécifiquement conçu pour permettre aux délégués africains de coordonner leurs actions et d'élaborer des positions communes en vue de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya (CdP/RdP 3), cette nouvelle édition de l'atelier panafricain sur l'APA, qui s'est déroulée cette fois-ci au Cap, en Afrique du Sud, s'est concentrée sur la promotion de la mise en œuvre nationale des systèmes APA en Afrique. Les participants ont évoqué les principaux aspects relatifs à la mise en œuvre de cadres législatifs et réglementaires nationaux efficaces et effectifs en matière d'APA, ainsi qu'à la mise en œuvre et au soutien de chaînes de valeur conformes à l'APA fondées sur les ressources génétiques ou biologiques, y compris leur contribution au développement économique rural et à la conservation de la biodiversité en Afrique.

L'atelier a été accueilli par le ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche (DEFF). L'Afrique du Sud est le pays qui possède le plus ancien cadre réglementaire national en matière d'APA dans la région et a récemment élaboré une stratégie de bioéconomie pour exploiter le potentiel de sa biodiversité unique en son genre et générer une croissance économique durable. Avec plusieurs exemples d'accords APA ainsi que de nombreuses initiatives favorisant la valorisation des ressources génétiques ou biologiques et des connaissances traditionnelles associées, l'expérience sud-africaine a fourni une excellente occasion de partager les enseignements tirés de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et de la mise au point de chaînes de valeur conformes à l'APA soutenant le développement économique rural et la conservation de la biodiversité.

Participants

L'atelier a accueilli 117 participants de plus de 40 pays. Parmi ceux-ci, citons des correspondants nationaux en matière d'APA, des représentants des autorités nationales compétentes (ANC), des organisations régionales et internationales pertinentes, des PACL et des parties prenantes issues de la recherche, de la société civile et du secteur privé.

Tout au long de la semaine, l'Initiative APA et les organisations partenaires ont mis à la disposition des participants des personnes-ressources chargées de prodiguer, au besoin, des conseils techniques ciblés sur des questions spécifiques. L'interprétation simultanée (anglais/français) a été assurée tout au long de l'atelier.

Approche et objectifs

Le 12e atelier panafricain sur l'APA avait pour objet de proposer aux correspondants nationaux en matière d'APA, aux ANC et aux représentants de tous les groupes de parties prenantes concernées une tribune pour qu'ils puissent obtenir des informations, échanger des expériences nationales et discuter des stratégies nationales de mise en œuvre de l'APA dans une perspective africaine. Le cas échéant, des liens ont été établis avec des sujets et processus pertinents (émergents) tels que les questions de permis et de conformité réglementaire, le rôle de l'information de séquençage numérique ou l'intégration de l'APA dans le Cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020. Des sessions spécifiques ont été consacrées à l'élaboration de modèles et d'approches susceptibles de faciliter les processus nationaux de mise en œuvre de l'APA. Les sessions de travail ont été fondées sur les orientations stratégiques et pratiques contenues dans les Lignes directrices stratégiques et pratiques de l'Union africaine pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique (Lignes directrices de l'UA).

La visite de terrain d'une journée dans la province du Cap-Occidental qui faisait partie du programme de l'atelier a permis aux participants de s'entretenir directement avec différents acteurs de l'APA (PACL, PME, représentants de l'industrie et de la recherche) impliqués dans des cas APA émergents ou existants et des processus de valorisation.

Les principaux objectifs de l'atelier étaient de permettre aux participants

- d'être informés des processus internationaux et régionaux relatifs à l'APA, en particulier des principaux résultats de la CdP 14 / CdP-RdP 3 pour l'Afrique ;
- de comprendre les différentes options possibles pour la mise en œuvre de l'APA au niveau national (lois, règlements d'application, structures institutionnelles, procédures d'octroi de permis, etc.) en s'appuyant sur des exemples de la région africaine et d'autres régions ;
- de partager les expériences et les enseignements tirés de l'opérationnalisation des cadres et stratégies APA à l'échelle nationale, par exemple en ce qui concerne les procédures de consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) et les conditions convenues d'un commun accord (CCCA), la mise en place de l'ANC, les différents régimes d'octroi de permis, le développement de partenariats commerciaux ou non commerciaux en matière d'APA, les considérations sectorielles, etc. ;

- d'identifier les défis liés à la mise en œuvre de l'APA et les solutions possibles pour des groupes spécifiques, tels que les organismes de réglementation, les PACL/fournisseurs, les PME-PMI ;
- de mieux comprendre les différentes approches et instruments qui ont pour objet de faciliter les accords APA ;
- de se familiariser avec l'outil de coordination en ligne APA de la Commission de l'Union africaine et de discuter des options pour son amélioration et ses applications/utilisations ultérieures ;
- de convenir des principaux sujets à examiner et d'une voie à suivre pour parvenir à des positions africaines communes sur le Protocole de Nagoya, l'APA et le Cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020 en vue de la CdP 15 / CdP-RdP 4.

Résultats clés

Lundi 9 septembre 2019 : Processus et activités à l'échelle internationale

- Interconnexions entre les processus internationaux portant sur l'APA, en particulier la CDB, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international) et le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : la communication permanente et les échanges substantiels entre les institutions gouvernementales respectives chargées de ces processus au niveau national sont essentiels pour assurer la cohérence des positions africaines en matière d'APA au niveau international.
- Le Groupe africain est donc encouragé à utiliser le Système de coordination en ligne pour les négociateurs africains. Disponible sur le site www.coordination.africa, ce système a pour objet de coordonner les négociations sur la diversité biologique, notamment durant les périodes intersessions, et de soutenir la coordination et l'élaboration de positions communes africaines sur des questions clés pour l'Afrique telles que, entre autres, l'information de séquençage numérique ; le rôle du partage des avantages dans le Cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020 et le mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (MMMPA) dans le cadre de la CDB et du Protocole de Nagoya.
- Pour de plus amples renseignements sur l'information de séquençage numérique, voir le guide d'introduction compilé par l'Initiative APA (suivez le lien fourni plus loin dans le document).
- Le secrétariat de la CDB a souligné que le Groupe africain aura l'occasion de formuler des observations sur les futures études examinées par des pairs sur l'information de séquençage numérique. Toutes les possibilités de s'engager et de faire part d'éventuelles observations seront partagées par le biais des procédures habituelles de communications et de notifications.
- Le centre d'échange sur l'APA a pour rôle de faciliter les interactions entre les utilisateurs et les fournisseurs de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées et donc de promouvoir les possibilités d'élaborer des accords APA justes et équitables.

- Parmi les enseignements tirés de l'exemple de simulation de surveillance de l'APA, citons les réflexions suivantes :
  1) Pour que le système de conformité générale puisse fonctionner correctement, il est essentiel que toutes les informations relatives aux systèmes APA nationaux (mesures juridiques et administratives, informations sur les permis, désignation des autorités responsables de la publication, etc.) soient téléchargées sur le serveur du centre d'échange sur l'APA.
  2) Pour que le système de surveillance soit efficace, il est essentiel que l'on dispose d'une base de données nationale chargée de stocker les permis, les CPCC et les CCCA, et surtout que ces documents soient reliés à l'identificateur unique (IDU) de chaque certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale (CCREI) délivré par le Centre d'échange sur l'APA et qui correspond à ces documents respectifs. Grâce à ces informations, l'ANC du pays fournisseur pourra vérifier si les informations fournies dans le communiqué de point de contrôle avec le même UID, informations qui pourraient être soumises des années plus tard au Centre d'échange APA, sont correctes et si les obligations contractuelles énoncées dans les CCCA ont bien été respectées par tous les utilisateurs.
  3) L'ANC dans les pays utilisateurs ne joue aucun rôle dans l'application des CCCA ; cependant, il est important qu'il y ait une bonne communication entre les utilisateurs et l'ANC dans les pays fournisseurs.
  4) Les accords APA doivent être des contrats juridiquement contraignants pour être applicables à la fois dans les pays fournisseurs et dans les pays où résident les utilisateurs.
  5) Les mesures de conformité doivent être établies par toutes les parties au Protocole de Nagoya.

Mardi 10 septembre 2019 : Cadres et stratégies APA à l'échelle nationale

Parmi les principaux enseignements tirés de la présentation des cadres réglementaires et institutionnels africains et sud-africains, citons les réflexions suivantes :

- il n'existe pas d'option unique pour ce qui est de la mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya. Les pays devront élaborer des systèmes APA en fonction de leur situation et de leurs priorités nationales et pourront opter pour différentes options et approches politiques en fonction des questions clés, telles que, entre autres, le champ d'application fonctionnel de la réglementation APA (suivre ou adapter le champ d'application du Protocole de Nagoya), de l'entité négociant les CCCA ou octroyant le CPCC, et de la forme de partage des avantages retenue. Toutefois, les pays africains devront tenir compte des Lignes directrices établies par l'Union africaine. Pour plus de détails, voir le document de discussion portant sur les options de mise en œuvre de l'APA (suivez le lien fourni plus loin dans le document) ;
- un cadre réglementaire APA efficace comprendra, entre autres, les éléments suivants : une législation et des politiques propices à l'APA, une coordination et une communication efficaces entre tous les acteurs concernés, un mécanisme de soutien financier et technique pour les acteurs nationaux (PME, recherche, PACL) et une stratégie liée à la stratégie nationale de développement ou aux objectifs de développement durable (ODD) ;

- il sera essentiel que les utilisateurs (universités, organismes de recherche et industries) aient des orientations claires quant aux procédures nationales de demande de permis, d'obtention du CPCC et d'établissement de CCCA ;
- dans le contexte de l'utilisation des ressources biologiques et génétiques, le thème de la propriété intellectuelle (PI) est présent tout au long de la chaîne de valeur APA. Pour ce qui est des connaissances traditionnelles, les outils de propriété intellectuelle pourraient, par exemple, être utilisés soit comme un « bouclier » pour protéger les connaissances traditionnelles contre l'utilisation abusive et le détournement soit comme une « épée » pour assurer la valorisation économique des connaissances traditionnelles ;
- il est essentiel de comprendre les différentes étapes du processus de valorisation ainsi que la réalité de la recherche et du développement ;
- les constellations d'acteurs et leurs fonctions dans la recherche et le développement/la valorisation des ressources génétiques peuvent varier dans une large mesure en fonction de leurs modèles d'affaires respectifs qui impliquent souvent une collaboration entre les universités et le secteur privé. Par conséquent, les droits d'utilisation et de propriété intellectuelle peuvent être détenus par des acteurs individuels, partagés, concédés sous licence, etc. ;
- il est essentiel de comprendre les liens qui existent entre la propriété intellectuelle, l'APA et la protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ;
- un contrat constitue un outil essentiel pour combler les lacunes du droit international en matière d'APA - il est crucial d'avoir des clauses correctement formulées dans les contrats APA pour parer, par exemple, aux brevets erronés et assurer le respect des droits que détiennent les fournisseurs sur leurs ressources génétiques.

Mercredi 11 septembre 2019 : Visite sur le terrain d'acteurs impliqués dans l'APA le long de la chaîne de valeur

La visite de terrain a permis d'explorer les différentes étapes de chaînes de valeur opérationnelles, du processus d'octroi de permis à la phase de commercialisation en passant par la phase de recherche, au travers d'illustrations de quelques exemples de concepts d'affaires ou de projets de recherche universitaire sur lesquels repose la bioéconomie sud-africaine :

- la société Parceval (Pty) Ltd s'est notamment spécialisée dans la culture et l'approvisionnement en matières premières botaniques, l'établissement de chaînes d'approvisionnement, ainsi que la formulation et la fabrication de produits intermédiaires et de produits finis, principalement dans le secteur pharmaceutique. Parceval se conforme aux réglementations et aux dispositions législatives sur l'APA de l'Afrique du Sud. L'entreprise a obtenu plusieurs permis de bioprospection et a établi des accords APA en conséquence. Parmi les principaux défis qu'elle a rencontrés, citons l'identification des détenteurs de connaissances traditionnelles, le faible niveau de compréhension des communautés en matière de bioprospection, l'établissement de contrats et d'accords juridiques APA et les coûts de transaction élevés pour être en conformité avec le droit.

- Afriplex est une entreprise sud-africaine qui s'est spécialisée dans le développement et la fabrication d'extraits botaniques, de médicaments complémentaires et de solutions de produits alimentaires et de boissons. En combinant technologies de pointe et approche amont-aval (« de la source au rayon de magasin »), Afriplex vise à libérer le potentiel des médicaments et des produits botaniques africains découlant de l'usage traditionnel, tout en valorisant toutes les composantes de la chaîne d'approvisionnement. En travaillant en étroite collaboration avec de nombreux établissements d'enseignement et organismes de recherche, Afriplex a mis en place un véritable « pipeline » de bioprospection productif, conforme à la réglementation sud-africaine sur l'APA, depuis le processus de demande de permis à la phase de commercialisation en passant par la phase de « biodécouverte », y compris, le cas échéant, l'établissement d'accords de partage des avantages avec les détenteurs de connaissances traditionnelles. Il s'agit donc d'un bon exemple de collaboration où la recherche est menée par les universités tandis que le développement et la fabrication des produits sont assurés par l'entreprise. Sont appliquées différentes constellations de propriété intellectuelle.
- Le cas de la grande mélianthe au parfum de miel (*Melianthus major, ou « fleur de miel » en anglais*) illustre bien le partenariat de recherche international établi entre l'Université de Dortmund en Allemagne et la société Parceval (Pty) Ltd ainsi que les diverses questions liées au CPCC, aux CCCA, au partage des avantages et à l'implication des PACL dans ces projets de collaboration de recherche à des fins commerciales. La recherche est toujours en phase de biodécouverte. Même s'il s'avère que les nouveaux composés bioactifs présents dans la plante conviendraient effectivement aux applications anti-inflammatoires, le succès commercial n'est toujours pas au rendez-vous, car ces composés doivent répondre à d'autres exigences réglementaires et aux programmes de protection de la santé des consommateurs.
- Le cas du Kraalbos (*Galenia africana*), une plante ligneuse utilisée pour fabriquer divers remèdes médicinaux traditionnels, montre comment une recherche universitaire nationale réussie s'est transformée en modèle APA prometteur. Traditionnellement utilisé pour traiter les maladies de la peau, les blessures et la toux, le Kraalbos est actuellement utilisé dans certaines formulations cosmétiques telles que les savons, les lotions et les shampoings. D'autres études biochimiques révèlent que cet arbuste pourrait servir de pesticide et d'engrais naturel, ce qui a conduit au dépôt d'un brevet. Le produit développé est prêt à la commercialisation. Cet exemple illustre également le cas où, bien que les détenteurs traditionnels de la plante n'aient pas été impliqués au stade initial du processus de recherche et de mise en valeur en raison de l'absence de législation au début du processus de recherche, le chercheur les a approchés plus tard de manière à établir un accord APA pour réglementer la commercialisation des produits développés à partir de ses recherches sur le Kraalbos. Le modèle vise à intégrer les PACL dans l'actionnariat de l'entreprise (exposition à tous les avantages et risques potentiels).

Jeudi 12 septembre 2019 : Approches et instruments visant à faciliter les partenariats et les accords en matière d'APA

- La mise en place de systèmes APA justes et équitables est un long processus d'apprentissage par la pratique.

- La sensibilisation à l'APA et le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes concernées, les PACL, les milieux universitaires, l'industrie de la recherche et le secteur privé, sont essentiels à l'élaboration de systèmes APA nationaux.
- Les budgets nationaux devraient prévoir des activités de renforcement des capacités de manière à ce que les PACL puissent pleinement participer aux processus APA et à la mise au point de chaînes de valeur durables en matière d'APA, et ce dès leur mise en place.
- L'organisation et la mise en réseau des communautés sont également essentielles. Les PACL expérimentés devraient partager avec d'autres PACL les enseignements qu'ils ont tirés de leurs propres expériences ainsi que les connaissances qu'elles ont acquises en matière d'APA.
- Étant donné que dans certains secteurs les chaînes d'approvisionnement sont parfois très complexes, par exemple lorsqu'un produit final repose sur de multiples ingrédients obtenus en infimes quantités dans différents pays, il est extrêmement difficile non seulement d'assurer le respect de multiples lois nationales, mais aussi de procéder à un partage équitable des avantages tout au long de la chaîne de valeur.
- Malgré leurs divergences, leurs perspectives différentes et leurs systèmes de valeurs divergents, il est essentiel que tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur comprennent les difficultés et les obstacles que rencontrent les autres parties prenantes.
- Les questions APA ne peuvent pas être traitées de manière isolée - tous les acteurs se doivent de travailler ensemble vers l'objectif commun qui est de créer un partage juste et équitable des avantages entre les fournisseurs et les utilisateurs de ressources génétiques en établissant de meilleurs cadres réglementaires et des contrats APA plus équilibrés.
- La recherche à des fins non commerciales présente des caractéristiques spécifiques qu'il convient de prendre en compte dans les cadres APA nationaux : les cycles de projets de recherche courts (de 2 à 3 ans) nécessitent des permis APA comme condition préalable au financement (dans l'Union européenne), l'objet de la recherche est parfois difficile à établir dès le départ, les agents pathogènes nécessitent un « accès accéléré » (cf. article 8 du Protocole de Nagoya).

Vendredi 13 septembre 2019 : Encadrement de l'utilisation des ressources génétiques / APA

- Les secteurs utilisateurs de ressources génétiques varient considérablement selon les entités de recherche et développement, les périodes de recherche, les budgets, les instruments de propriété intellectuelle, les contingents d'accès, les modèles de commerce (commerce interentreprises, en anglais « b2b » et commerce entreprise clients, en anglais « b2c »), la pertinence de ressources génétiques spécifiques dans les produits finaux, etc. Ces questions doivent être soigneusement examinées et prises en compte lors de l'établissement des CCCA. Les entreprises utilisatrices d'ingrédients naturels sont celles qui font le plus grand nombre de demandes d'accès aux ressources génétiques.
- Tout comme les lois nationales, les permis d'accès ne peuvent pas être appliqués dans un autre pays. Si l'on veut imposer une obligation à l'utilisateur, celle-ci doit être stipulée dans un contrat juridiquement contraignant en conformité avec le droit contractuel de manière à ce que l'obligation soit elle-même juridiquement contraignante et exécutoire. La rédaction d'un

bon contrat est soumise à deux règles d'or : (1) éviter toute ambiguïté et (2) être clair, spécifique et évolutif, sans être toutefois trop restrictif.

- Dans un contrat, les termes impossibles à définir, tels que « ressources génétiques » ou « à des fins non commerciales » sont à proscrire.
- La confiance est un facteur important dans l'établissement de tout partenariat ou de relation avec les communautés. Les organismes de réglementation ont un rôle clé à jouer dans le rapprochement des communautés et du secteur privé.
- Il est essentiel de partager les réflexions quant aux différentes options susceptibles de soutenir une approche cohérente pour la mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya et le développement de systèmes APA efficaces qui favoriseront l'innovation et contribueront au développement économique et à la conservation de la diversité biologique en Afrique.
- Le partage des avantages a un rôle crucial à jouer dans le Cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020, le partage des avantages constituant une incitation à l'utilisation durable et à la conservation. Les droits de propriété intellectuelle et l'APA sont des outils importants pour établir un lien entre les trois objectifs de la CDB et gérer les attentes en termes de partage des avantages.
- Une plus grande coordination entre les différents secteurs au niveau international sera nécessaire pour que l'APA puisse jouer un rôle clé dans la contribution à l'Agenda 2030 sur le développement durable et la réalisation des ODD.

Liens vers les guides :

Options de mise en œuvre de l'APA- Options politiques et administratives pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA), document disponible sur le site : http://www.abs-initiative.info/fileadmin/media/Knowledge_Center/Pulications/Implementation_Options/Collection_-_Implementation_Options_-_ABS-I_-_201909.pdf

Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (ISN) - Guide d'introduction à l'intention des décideurs de politique et des parties prenantes africains, document disponible sur le site :

http://www.abs-initiative.info/fileadmin/media/Knowledge_Center/Pulications/DSI/Introductory_Guide_-_DSI_-_ABS_Initiative_-_201908.pdf

http://www.absinitiative.info/fileadmin/media/Knowledge_Center/Pulications/DSI/Introductory_Guide_-_DSI_-_ABS_Initiative_-_FR_-_201908.pdf.

Personnes à contacter

Pour toute question ou tout commentaire concernant l'atelier, prière de contacter

Dr Andreas Drews

L'Initiative de renforcement
des capacités pour l'APA
Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Postfach 5180

65726 Eschborn

Allemagne
andreas.drews@giz.de
www.abs-initiative.info

Dr Hartmut Meyer

L'Initiative de renforcement
des capacités pour l'APA
Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Postfach 5180

65726 Eschborn

Allemagne
hartmut.meyer@giz.de
www.abs-initiative.info

Pour toute question ou tout commentaire concernant l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA ou le thème de l'accès et du partage des avantages, prière de contacter

L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA

abs-initiative@giz.de

Annexe 1 : Processus

Ouverture

Le 12e atelier panafricain sur l'APA a été ouvert par *Matibe Khorommbi, directeur en chef du service chargé de la diversité biologique et de l'utilisation durable au DEFF*. M. Khorommbi a souhaité la bienvenue à tous les participants, en soulignant que le DEFF était très fier d'accueillir l'atelier panafricain sur l'APA pour la troisième fois. Il a remercié l'Initiative APA et ses donateurs ainsi que les représentants du Secrétariat de la CDB, de l'OMPI, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Afrique du Sud, du Traité international, de l'Institut sud-africain de la biodiversité nationale (SANBI) et du Département de la science et de la technologie. M. Khorommbi s'est ensuite concentré sur la mise en œuvre de l'APA et son importance dans le développement d'économies durables en Afrique, la création d'emplois et le maintien de la croissance à partir de l'utilisation des ressources naturelles. Il a attiré l'attention sur le fait que le biocommerce est également un secteur à forte croissance et à fort potentiel économique, qui permet de créer des emplois qualifiés et non qualifiés par le biais des chaînes de valeur. En outre, le biocommerce stimule le développement technologique en promouvant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en constituant une source de précieuses devises étrangères grâce aux exportations. Souhaitant des débats fructueux à tous les participants, M. Khorommbi a conclu en soulignant que l'un des principaux défis était de veiller à ce que l'utilisation des plantes africaines produise des avantages justes et équitables pour les PACL qui vivent depuis des générations sur les terres où se trouvent ces plantes et détiennent des connaissances traditionnelles.

Andreas Drews, directeur de L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA, a également souhaité la bienvenue aux participants au 12e atelier panafricain sur l'APA et a remercié le DEFF d'avoir accueilli cet événement. Il a souligné que l'Afrique du Sud a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'APA et à l'échelle régionale et à l'échelle internationale, en inscrivant le concept APA dans son cadre législatif et réglementaire national bien avant l'adoption du Protocole de Nagoya. M. Drews a informé les participants que l'objectif principal de l'atelier était de partager les expériences et les enseignements tirés de l'opérationnalisation des cadres et stratégies APA à l'échelle nationale et du développement de chaînes de valeur APA s'appuyant et sur des ressources biologiques et sur des ressources génétiques, pour soutenir le développement économique rural et la conservation. Il a ajouté que l'atelier était également l'occasion de présenter le nouveau projet « BioInnovation Africa » qui vise à faciliter le développement de partenariats entre les pays utilisateurs et les pays fournisseurs. Il a également fait référence au projet « ABS Compliant BioTrade in South(ern) Africa" (ABioSA) » qui a pour objet de créer un secteur de biocommerce à forte croissance, riche en emplois et innovant en Afrique du Sud, respectueux des réglementations nationales et internationales en matière d'APA. En conclusion, M. Drews a fait une brève présentation du nouvel « Outil contractuel APA »[1] et du livre qui l'accompagne intitulé « Comment

[1] Le nouvel outil de contrat APA peut être téléchargé ici : http://www.abs-initiative.info/fileadmin/media/Knowledge_Center/Pulications/Contract_Tool/Contract_Tool_-_ABS-I_-_201909.pdf.

élaborer des contrats d'accès et de partage des avantages réussis ». Élaboré par [2] l'Initiative APA, cet ouvrage fournit un soutien pratique pour l'établissement de contrats APA. M. Drews a conclu en souhaitant à tous les participants des discussions fructueuses et un atelier productif.

Après avoir donné un aperçu du programme, *Kathrin Heidbrink* et *Hugues Quenum* ont animé un exercice interactif pour faciliter la présentation des participants.

Processus et activités à l'échelle internationale

Liens entre les différents processus des Nations Unies relatifs à l'APA

La Convention sur la diversité biologique

Kristina Taboulchanas du SCBD a donné aux participants un aperçu des questions clés actuellement traitées par le Secrétariat depuis la CdP-RdP 3 (CdP 14), en mettant l'accent sur les décisions relatives au MMMPA (décision NP-3/13), les instruments internationaux spéciaux sur l'accès et le partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya (NP-3/14) et l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (décision 14/20 et NP-3/12). Mme Taboulchanas a souligné qu'il existait divers points de vue pour ce qui est de l'avancement du développement de politiques sur ces trois sujets importants. Pour faire avancer ce travail, il conviendra de

1) commander une étude révisée par les pairs. Cette étude aura pour objet d'identifier les cas spécifiques de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles dans des situations transfrontalières ou pour lesquelles il est impossible d'accorder ou d'obtenir le consentement préalable donné en connaissance de cause (cf. article 10 portant sur le MMMPA). Le processus de révision par les pairs devra permettre le recueil de contributions ;
2) compiler un rapport qui aura pour objet de faire la synthèse des contributions et des avis reçus sur les informations portant non seulement sur la manière dont les instruments internationaux spéciaux en matière d'APA sont traités dans les mesures nationales, mais aussi sur les critères potentiels de ce qui constitue un tel instrument, tel que ces critères ont été identifiés dans une étude précédente ;
3) Les quatre études qui ont été commandées et qui portent sur l'information de séquençage numérique ont permis de recueillir et de faire la synthèse des différentes vues sur le sujet. Ces études ont porté sur le concept et le champ d'application de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, les développements en cours dans le domaine de la traçabilité, les bases de données publiques et privées, y compris les conditions d'accès, et la manière dont les mesures nationales traitent le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique à des fins commerciales et non commerciales. Les résultats de toutes ces études seront présentés en mars 2020 afin de formuler des recommandations pour la CdP 15. Le Groupe africain aura l'occasion de commenter toute étude future sur l'information de séquençage numérique, revue par les pairs et commandée par le Secrétariat de la CDB.

[2] Tomme Rosanne Young et Morten Walløe Tvedt *Drafting Successful Access and Benefit Sharing Contracts* (2017) Brill Nijhoff, Leiden, Boston.

Mme Taboulchanas a indiqué qu'en plus de la consultation d'une journée prévue en Chine le 1er mars 2020, une consultation en ligne pourrait être prévue en janvier pour commenter le cadre stratégique à long terme pour le développement des capacités. Elle a conclu en soulignant que toutes les possibilités de s'engager et de faire part d'éventuelles observations seront partagées par le biais des procédures habituelles de communications et de notifications.

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Wend Wendland de la Division des savoirs traditionnels de l'OMPI a fait un point rapide sur l'état actuel des négociations au sein du Comité intergouvernemental de l'OMPI (*IGC*). Il a expliqué que la négociation se concentrait actuellement sur deux questions très sensibles : (i) une proposition d'exigence de divulgation obligatoire dans le droit des brevets concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés et [3] (ii) la protection des savoirs traditionnels à l'instar de la protection intellectuelle. Il a en outre expliqué que le Comité intergouvernemental de l'OMPI (*IGC*) avait pour mission de parvenir à « un accord sur un instrument juridique international relatif à la protection intellectuelle, sans préjuger des résultats ou du résultat en général, de manière à assurer une protection équilibrée et efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles (ECT).[4] M. Wendland a également informé les participants qu'un nouveau texte était maintenant à l'étude et a indiqué que bien que l'information de séquençage numérique ne soit pas abordée dans ce nouveau projet, elle le sera dans un avenir proche. Félicitant le Groupe africain d'avoir joué un rôle de premier plan dans le processus *IGC*, il a ensuite souligné que l'importance et la complexité de ces négociations résident dans la création de nouveaux droits collectifs qui n'ont jamais existé auparavant. Par conséquent, le régime de propriété intellectuelle (ou système PI) doit être repensé de manière fondamentale. En conclusion, M. Wendland a informé les participants de la possibilité d'être sélectionnés pour participer au « Programme de perfectionnement sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques pour soutenir l'innovation » offert par l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et l'OMPI et financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Olivier Rukundo du Secrétariat du Traité international s'est concentré sur l'état des discussions relatives à l'amélioration du Système multilatéral dans le cadre du Traité international. Il a souligné que l'Organe directeur du Traité international[5] a prolongé le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral et lui a demandé, entre autres, de formuler une proposition de plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral ; de réviser l'Accord type de transfert de matériel (ATTM), sur la base de son rapport à la septième session de

---

[3] Pour en savoir plus sur la divulgation de la source des ressources génétiques ou des connaissances traditionnelles associées, voir « Key Questions on Patent Disclosure Requirements for Genetic Resources and Traditional Knowledge », document disponible sur le site https://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4194.

[4] Extrait du mandat actuel du Comité intergouvernemental de l'OMPI pour 2018-2019.

[5] L'Organe directeur est l'organe suprême du Traité international en vertu de l'article 19 du Traité. Composé de représentants de toutes les Parties contractantes, sa fonction principale est de promouvoir la pleine réalisation du Traité et notamment de fournir des orientations politiques sur la mise en œuvre du Traité. Les décisions sont prises par consensus, à moins qu'une autre méthode ne soit approuvée par consensus pour la prise de décisions sur certaines mesures. Toutefois, tout amendement du Traité ou de ses appendices ne peut être fait que par consensus.

l'Organe directeur ; d'élaborer des critères et des options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral ; et de faire des recommandations sur toute autre question pertinente. Les résultats de ces différentes études seront discutés lors de la prochaine session de l'Organe directeur. M. Rukundo a également indiqué que le projet de révision de l'ATTM proposé par le Groupe de travail n'a pas encore fait l'objet d'un accord complet. Il a ensuite mentionné que les questions en suspens telles que l'information de séquençage numérique, l'articulation de l'accès par souscription/guichet unique et les dispositions relatives au partage des avantages étaient toujours à l'étude et que les avis divergeaient également en ce qui concerne l'adaptation de la couverture du Système multilatéral. Alors que certains Membres ont exprimé que l'élargissement de la liste actuelle des espèces cultivées figurant dans l'appendice I du Traité international constituait une condition *sine qua non* pour parvenir à l'amélioration du Système multilatéral, d'autres ont émis des réserves sur un tel élargissement tant que la preuve du principe que des avantages seront générés et partagés n'aura pas été apportée. Tout ce qui précède sera soumis pour adoption sous forme d'un accord global. L'amendement du texte du Traité international entrera en vigueur dès que les deux tiers des Parties contractantes l'auront ratifié, accepté et approuvé.

Discussion plénière

Parmi les réflexions fortes de la discussion plénière, citons :

- la communication permanente et les échanges substantiels entre les institutions gouvernementales respectives chargées de ces processus au niveau national sont essentiels pour assurer la cohérence des positions africaines en matière d'APA au niveau international.
- Le développement de synergies entre la CDB, le Traité international et l'OMPI est essentiel pour éviter toute fragmentation supplémentaire de ces processus internationaux et, par conséquent, faciliter la mise en œuvre solidaire du Protocole de Nagoya et du Traité international.
- Toute discussion sur l'extension de la liste des espèces cultivées de l'appendice I du Traité international doit tenir compte du Protocole de Nagoya et de son champ d'application, comme le prévoit l'article 3 du Protocole.
- La divulgation obligatoire de la source dans le brevet est essentielle pour assurer la reconnaissance de l'origine des ressources génétiques ou des connaissances traditionnelles associées utilisées et le partage juste et équitable des avantages.
- La participation des PACL est soutenue dans les trois processus internationaux : un mécanisme de financement volontaire a été mis en place pour faciliter la participation des PACL aux réunions liées à la CDB.[6] Des efforts sont également déployés pour inclure les PACL dans les réunions pertinentes du Traité international. L'OMPI qui facilite l'organisation des réunions du Comité des peuples autochtones (*Indigenous Caucus*) a créé un fonds volontaire pour faciliter la participation des PACL aux négociations du Comité intergouvernemental de l'OMPI.[7] L'OMPI gère également un programme de bourses pour les autochtones.[8]

---

[6] Pour de plus amples informations, consulter le site https://www.cbd.int/traditional/fund.shtml.

[7] Pour de plus amples informations quant au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, consulter le site : https://www.wipo.int/tk/en/igc/participation.html#fund.

[8] Pour de plus amples informations quant au programme de bourses pour les autochtones, consulter le site : https://www.wipo.int/tk/en/indigenous/ fellowship/.

Union africaine, mise à jour et coordination

Dernières informations sur la coordination régionale

Mahlet Kebede, du département des ressources humaines, de la science et de la technologie à la Commission de l'Union africaine, a présenté un aperçu des derniers développements à la CUA depuis la CdP 14 à Charm el-Cheikh et des activités prévues en préparation de la CdP 15 (Kunming, Chine, 2020). Après avoir donné aux participants un aperçu du lancement du système de coordination en ligne pour les négociateurs africains lors de l'atelier panafricain sur l'APA qui s'est tenu à Addis-Abeba en 2018, Mme Kebede a axé sa présentation sur le rôle du Comité de coordination continentale. Elle a expliqué que le Comité a été créé en réponse aux questions critiques traitées dans le cadre de la CDB et de ses protocoles. Elle a poursuivi en disant que l'objectif du Comité était d'informer les pays des progrès en cours sur les sujets liés à la diversité biologique, de consulter et de conseiller la Commission de l'Union africaine dans son mandat de coordination de la mise en œuvre des décisions de l'Union africaine et de veiller à ce que leurs services de soutien aux États membres soient en synergie. Elle a conclu en soulignant que le Comité, avec le soutien du système en ligne, coordonnera l'action des pays par le biais d'un programme et de stratégies à moyen et long terme visant à donner la priorité à la diversité biologique dans tous les secteurs pertinents.

Le système de coordination en ligne pour les négociateurs africains et les principaux enjeux

Pierre du Plessis de l'Initiative APA, a donné aux participants un aperçu du Système de coordination en ligne des négociations sur la biodiversité africaine. M. du Plessis a expliqué que l'objectif premier de ce système en ligne était de soutenir la CUA par l'intermédiaire de ses services compétents, afin de mieux utiliser les outils en ligne disponibles gratuitement pour accroître la participation, la coordination et la collaboration des parties prenantes. Ce système de communication en ligne est également destiné à être utilisé pour préparer des positions africaines communes avant et pendant les négociations relatives à la diversité biologique ou toute négociation internationale portant sur l'environnement, renforçant ainsi l'impact des négociateurs africains tout en utilisant de façon plus rationnelle et efficace le temps et les ressources disponibles. M. du Plessis a souligné que le système de coordination en ligne soutiendra donc l'aménagement des activités qui ont un impact sur la mise en œuvre de la CDB et de ses protocoles. Il a ensuite vivement encouragé tous les participants et notamment le Groupe africain à utiliser ce système, en particulier durant les périodes intersessions, pour soutenir la coordination et l'élaboration de positions communes africaines sur des questions clés pour l'Afrique telles que, entre autres : l'information de séquençage numérique ; le rôle du partage des avantages dans le Cadre mondial de la diversité biologique pour l'après-2020 ; les obligations en matière d'APA pour les Parties à la CDB qui ne sont pas Parties au Protocole de Nagoya ; et l'action requise en vertu de l'article 10 du Protocole de Nagoya qui prévoit l'élaboration d'un MMMPA. M. du Plessis a souligné l'importance et la complexité des questions liées à l'information de séquençage numérique pour les pays africains en vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'information de séquençage numérique à des fins commerciales, et de relever les défis techniques que pose le contrôle de l'accès aux données de séquençage. Enfin, M. du Plessis a renvoyé les participants à l'abécédaire de l'information de

séquençage numérique récemment compilé par l'Initiative APA.[9] Pour conclure cette session, les participants ont reçu une introduction technique et un tutoriel sur le système africain de coordination en ligne.[10]

Discussion plénière

- Le système de coordination en ligne utilise des outils en ligne disponibles gratuitement (google doc). Ils sont simples à utiliser, économiques et permettent de gagner du temps.
- Il se compose de cinq éléments principaux : le courrier électronique, la gestion des documents, les réunions en ligne, les groupes de discussion et l'assistance.
- Le système de coordination en ligne est également conçu pour permettre une collaboration en ligne afin que tous les utilisateurs puissent voir la même version du document en ligne au même moment, toutes les modifications étant soigneusement enregistrées.
- Le système est gratuit et peut être utilisé par toute personne autorisée. Toutefois, pour toute question relative au Groupe africain, seuls les membres du Groupe africain sont autorisés à accéder aux courriels, documents, réunions en ligne et groupes de discussion y afférents. En d'autres termes, ce système assure l'échange entre les membres du Groupe africain, notamment lorsqu'il leur est impossible de se rencontrer physiquement.
- La plateforme en ligne ne vise pas à documenter les connaissances traditionnelles africaines, mais à garantir que les actions du Groupe africain sont bien coordonnées non seulement pendant les processus internationaux, mais aussi durant les intersessions pour préparer, rassembler des idées et soumettre des propositions, conformément au calendrier de la CDB. Le système impose des contrôles stricts pour éviter que des documents sensibles soient divulgués au public durant les négociations.

Surveillance de l'utilisation des ressources génétiques

Centre d'échange sur l'APA (ABS-CH)

Dans sa présentation, *Kristina Tabouchanas du Secrétariat de la CDB* a donné un aperçu du Centre d'échange sur l'APA établi en vertu de l'article 14 du Protocole de Nagoya. En renforçant la sécurité juridique, la transparence et la clarté au travers du partage d'informations sur les procédures APA entre les pays utilisateurs et les pays fournisseurs, le Centre d'échange sur l'APA est un outil fondamental pour faciliter la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Toutefois, la majorité des pays, qui sont encore en train de mettre en place leurs dispositions institutionnelles et leurs mesures nationales, n'ont pas encore téléchargé leurs informations sur le serveur du Centre d'échange sur l'APA. Pour encourager les pays à le faire, le Secrétariat de la CDB a simplifié le processus de soumission des informations. Il est à espérer que cela renforcera le partage d'informations entre les utilisateurs et les fournisseurs de ressources génétiques et augmentera les possibilités de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources

[9]Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques : Guide d'introduction à l'intention des décideurs de politique et des parties prenantes africains, document disponible sur le site : http://www.abs-initiative.info/fileadmin/media/Knowledge Center/Pulications/DSI/Introductory Guide - DSI - ABS Initiative - 201908.pdf.

[10] Pour accéder au Système de coordination en ligne africain, prière de cliquer ici www.coordination.africa.

génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Le Centre d'échange sur l'APA assure le respect des mesures APA et la transparence de la surveillance de l'utilisation des ressources génétiques tout au long de la chaîne de valeur (recherche, développement, innovation, commercialisation) au travers des CCREI, des points de contrôle et des communiqués de point de contrôle (CPC), de manière à ce que les pays fournisseurs puissent accéder aux informations relatives à l'utilisation des ressources génétiques. Mme Taboulchanas a conclu que le Centre d'échange sur l'APA joue un rôle essentiel dans la surveillance des ressources génétiques qui quittent la juridiction du pays fournisseur en livrant au fournisseur les informations relatives à l'utilisation.[11]

Surveillance de l'APA et simulation du processus de vérification du respect des obligations

Peter Schauerte de l'Initiative APA a présenté un cas fictif d'APA, en guidant les participants tout au long du processus d'utilisation du Centre d'échange sur l'APA, de la délivrance du permis d'accès dans le pays fournisseur à la publication du CPC, et en présentant les mesures de suivi respectives. M. Schauerte a souligné qu'il n'existe actuellement aucun exemple pratique réel de la manière dont les systèmes APA nationaux partagent des informations par le biais du Centre d'échange sur l'APA. Bien que le nombre de CCREI soit en augmentation, très peu de CPC ont été publiés sur le site du Centre d'échange sur l'APA. Étant donné que les différentes étapes de l'ensemble de ce processus sont difficiles à comprendre notamment au niveau de la surveillance de l'utilisation des ressources génétiques, l'Initiative APA a élaboré un cas fictif d'APA conformément à la logique du processus des lignes directrices de l'UA sur l'APA pour servir d'exemple. Comme les processus varient d'un pays à l'autre, le cas commence après l'obtention du CPCC et la négociation des CCCA. M. Schauerte a ensuite fait part des enseignements susceptibles d'être tirés de cette simulation :

- Pour que le système de conformité générale puisse fonctionner correctement, il est essentiel que toutes les informations relatives aux systèmes APA nationaux (mesures juridiques et administratives, informations sur les permis, désignation des autorités responsables de la publication, etc.) soient téléchargées sur le serveur du centre d'échange sur l'APA ;
- Pour que le système de surveillance soit efficace, il est essentiel que l'on dispose d'une base de données nationale chargée de stocker les permis, les CPCC et les CCCA, et surtout que ces documents soient reliés à l'IDU du CCREI. Il est possible qu'un CPC contenant l'IDU du CCREI ne soit soumis au Centre d'échange sur l'APA que plusieurs années après la délivrance du permis, ce qui risque d'entraver la mémoire institutionnelle du cas APA qui lui est associé. L'IDU du CCREI permettra alors à l'ANC du pays fournisseur d'identifier le permis correspondant, le CPCC et les CCCA. Avec les documents appropriés à portée de main, l'ANC du pays fournisseur sera en mesure de vérifier si l'utilisateur a bien respecté les obligations contractuelles énoncées dans les CCCA qui seront passées par le point de contrôle dans le pays utilisateur. C'est sur cette base que le fournisseur de la ressource génétique pourra décider d'engager ou non une action en justice contre l'utilisateur.

[11] Pour de plus amples informations quant au fonctionnement du Centre d'échange sur l'APA, consulter le site : https://absch.cbd.int/about/.

- L'ANC dans les pays utilisateurs ne joue aucun rôle dans l'application des CCCA ; cependant, il est important qu'il y ait une bonne communication entre les utilisateurs et l'ANC dans les pays fournisseurs ;
- les accords APA doivent être des contrats juridiquement contraignants pour être applicables à la fois dans les pays fournisseurs et dans les pays où résident les utilisateurs ;
- les mesures de conformité doivent être établies par toutes les Parties au Protocole de Nagoya.

Discussion plénière

- Un CCREI ne peut être publié au travers du Centre d'échange sur l'APA que si le pays fournisseur a délivré un permis d'accès.
- Qui dit CCREI ne dit pas forcément que les clauses contractuelles des CCCA ont été respectées. En d'autres termes, les clauses incluses dans les CCCA doivent être exécutoires.
- Toutes les Parties au Protocole de Nagoya sont tenues de désigner des points de contrôle efficaces.[12] Pour être efficaces, les points de contrôle devront être situés à des endroits clés de la chaîne de valeur (de la phase de recherche à la phase de commercialisation) là où il est possible de recueillir ou de recevoir des informations sur l'utilisation des ressources génétiques au travers des utilisateurs.
- Parmi les points de contrôle possibles, citons les offices des brevets, les institutions de financement, les éditeurs, les autorités d'autorisation de mise sur le marché, etc.
- Les informations recueillies ou reçues par les points de contrôle sont destinées à informer ou à alerter les autorités compétentes du pays fournisseur sur la manière dont leurs ressources génétiques sont utilisées et sont mises à disposition sous forme d'enregistrement disponible au travers du Centre d'échange sur l'APA. Cet enregistrement est appelé un CPC.
- Le Centre d'échange sur l'APA ne s'occupe pas de la surveillance de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et il n'est pas non plus conçu pour traquer la biopiraterie. Toutefois, il a un effet dissuasif important. Il est donc essentiel que davantage de pays publient des informations pertinentes sur le site du Centre d'échange sur l'APA.
- Le Protocole de Nagoya n'exige pas la création d'un site web ou d'un centre d'échange sur l'APA. En revanche, les Parties sont tenues de partager des informations avec le Centre d'échange sur l'APA. Ce dernier est conçu pour assurer l'interopérabilité avec d'autres bases de données, notamment avec les bases de données des Parties qui sont opérationnelles.
- L'objet du Centre d'échange sur l'APA n'est pas d'aider à identifier les détenteurs de connaissances traditionnelles ou d'aider à établir des contrats APA. Cette assistance est fournie par les dispositifs institutionnels nationaux, à savoir les correspondants nationaux en matière d'APA et les ANC.
- Pour que le système de surveillance de l'utilisation des ressources génétiques du Protocole de Nagoya soit opérationnel, toutes les Parties se doivent de désigner une ou plusieurs ANC, de communiquer des informations sur les permis d'accès (ou CCREI) et de fournir des CPC.

[12] Article 17 du Protocole de Nagoya.

Cadres et stratégies APA à l'échelle nationale

Options de mise en œuvre de l'APA

Introduction et aperçu

Dans cette présentation, *Hartmut Meyer de l'Initiative APA* a souligné qu'il n'y a pas de panacées en matière de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Les pays doivent élaborer leurs propres systèmes APA en fonction de leur situation et de leurs priorités nationales. Ils peuvent choisir parmi différentes options et approches politiques pour ce qui est des questions clés, telles que, entre autres, le champ d'application fonctionnel des réglementations en matière d'APA (suivre ou élargir le champ d'application du Protocole de Nagoya), l'entité chargée de négocier les CCCA (une entité centrale ou plusieurs entités ou une combinaison des deux) ou d'octroyer le CPCC (une entité centrale ou plusieurs entités) et la forme de partage des avantages à retenir (partage bilatéral des avantages, partage des avantages par le biais d'un fonds national ou provincial ou une combinaison des deux). Ces options ne sont pas exhaustives. D'autres peuvent également être proposées. L'adoption d'une approche mixte est également possible. Toutefois, les pays devront procéder à une évaluation de toutes les options avant de pouvoir prendre des décisions éclairées quant à la marche à suivre. En effet, il n'y a pas de mauvaise ou de bonne option. La question sera de savoir qu'elle est l'option qui conviendra le mieux au pays. Les options retenues pourront être réexaminées lors de la révision de la législation nationale en matière d'APA. Étant donné que les circonstances peuvent changer, la législation pourra faire l'objet de modifications en conséquence. Pour plus de détails, voir le document de travail de l'Initiative APA intitulé « Options de mise en œuvre de l'APA : Options politiques et administratives pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages » (2019)[13].

Exemples de pays africains sélectionnés

Champ d'application

- *Madagascar* **:** le champ d'application de la législation couvre toutes les ressources génétiques, endémiques ou introduites, les insectes, les microorganismes, les animaux et leurs dérivés. Il couvre également toute connaissance traditionnelle associée à ces ressources qui est utilisée pour les valoriser au profit des communautés locales. Ces ressources sont considérées comme des actifs nationaux qui doivent être protégés, conservés et valorisés.
- *Namibie :* certes le champ d'application de la législation namibienne sur l'APA est plus large que celui du Protocole de Nagoya, mais il se concentre sur l'utilisation des ressources génétiques par opposition aux ressources biologiques (biocommerce).
- *Cameroun :* la législation a été modifiée pour inclure les informations génétiques ou ce qui est maintenant connu sous le nom d'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

2)

[13] Ce document de discussion peut être téléchargé à partir du site : http://www.abs-initiative.info/fileadmin/media/Knowledge_Center/ Pulications/Implementation_Options/Collection_-_Implementation_Options_-_ABS-I_-_201909.pdf.

Entité négociant les CCCA et octroyant le CPCC

- *Cameroun :* les demandes d'accès sont centralisées et discutées par un comité compétent composé des acteurs concernés. La demande est ensuite redirigée vers les PACL concernées sous le contrôle de l'État. Si les PACL donnent leur accord, le CPCC et les CCCA sont négociés dans cet ordre par l'État, car toutes les ressources appartiennent à l'État. Un permis n'est délivré que si le CPCC a été accordé et que des CCCA ont été établies.

- *Zimbabwe :* il existe trois types différents de gardiens des ressources génétiques au Zimbabwe : les autorités chargées des parcs nationaux, la commission forestière et les autorités locales. Le CPCC est octroyé aux utilisateurs par les autorités locales qui négocient également les CCCA.

Forme de partage des avantages

- *Éthiopie :* le ministère reçoit les avantages au nom du peuple éthiopien. Ensuite, 50 % des avantages vont aux communautés locales tandis que les autres 50 % sont versés à un fonds spécial pour la préservation de la diversité biologique. Si des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ont été utilisées, 100 % reviennent aux détenteurs des connaissances traditionnelles.
- *Kenya :* le partage des avantages qui est inscrit dans la Constitution est effectué de manière équitable avec les citoyens. Une formule de partage des avantages est utilisée pour déterminer la part des avantages qui sont redistribués/attribués aux fournisseurs des ressources génétiques.

Discussion plénière

Ce qui suit est un résumé des principales questions discutées en plénière :

- Il serait incongru et inefficace d'élaborer un système APA national qui ne tiendrait pas compte des circonstances spécifiques du pays concerné.
- Qui dit manipulation de ressources génétiques dit informations génétiques. Les informations génétiques devraient donc relever du champ d'application du Protocole de Nagoya.
- Le Protocole de Nagoya prévoit que le partage des avantages sera utilisé pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Les législations nationales doivent prévoir la mise en place d'une entité chargée de veiller à ce que le partage des avantages serve cet objectif. Si les avantages vont directement aux fournisseurs de ressources génétiques, ils ne seront pas nécessairement utilisés pour la conservation et l'utilisation durable. La législation nationale devra donc faire en sorte que les bénéficiaires planifient et mettent en œuvre des actions visant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Il conviendra également de créer un fonds spécial à cette fin.
- Même si elles n'ont pas de caractère prescriptif, les lignes directrices de l'UA ont été élaborées pour encourager l'harmonisation des systèmes APA nationaux en Afrique. Les lois nationales en matière d'APA peuvent varier d'un pays africain à l'autre, mais il est important que les pays élaborent leur propre législation conformément aux lignes directrices établies par l'UA et à la pensée africaine.
- Un cadre réglementaire APA efficace comprendra, entre autres, les éléments suivants : une législation et des politiques propices à l'APA, une coordination et une communication efficace entre

tous les acteurs concernés, un mécanisme de soutien financier et technique pour les acteurs nationaux (PME, recherche, PACL) et une stratégie liée à la stratégie nationale de développement ou aux objectifs de développement durable (ODD).

Approche de l'Afrique du Sud en matière de mise en œuvre de l'APA

Cadre APA sud-africain

Lactitia Tshitwamulomoni, DEFF a donné une vue d'ensemble complète du cadre juridique APA en vigueur en Afrique du Sud et notamment une description détaillée des conditions à remplir pour pouvoir accéder et utiliser les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles à des fins de recherche commerciale et non commerciale.[14] Elle a informé les participants que ce cadre, en place depuis 2008, était le résultat d'un long processus d'apprentissage par la pratique. La législation réglemente l'APA et le biocommerce des ressources indigènes et biologiques, y compris les connaissances traditionnelles associées, dans le but d'assurer la conservation et l'utilisation durable de ces ressources ainsi que le développement social et économique du peuple sud-africain, notamment des PACL. *Mme Tshitwamulomoni* a indiqué que l'Afrique du Sud a mis en place un correspondant national en matière d'APA, une ANC, des autorités responsables des publications (chargées de fournir des informations au Centre d'échange sur l'APA) et a désigné plusieurs points de contrôle (office des brevets, points d'entrée et de sortie, autorités provinciales chargées de délivrer des permis ainsi que le ministère lui-même). Elle a ensuite donné une description détaillée de la procédure de demande de permis en soulignant que la loi visait à protéger les droits des PACL. Les ressources se trouvent non seulement sur les terres communales, mais aussi sur des terres privées. Pour y accéder, il convient d'obtenir un CPCC auprès des fournisseurs des ressources et, le cas échéant, auprès des PACL qui détiennent des connaissances traditionnelles associées. Ensuite, les chercheurs doivent retourner au DEFF pour établir les CCCA et entamer le processus d'octroi de permis proprement dit. Ce processus permet aux demandeurs de nouer des liens avec les fournisseurs. Tous les documents requis y compris l'accord de transfert de matériel doivent être joints à la demande. Le DEFF traite ensuite la demande avant de la soumettre au Comité consultatif sur la bioprospection pour recommandations. Il revient au ministre de décider de l'octroi du permis ou non. Les éventuels avantages sont versés aux fournisseurs. À ce jour, 95 permis ont été délivrés pour divers secteurs (produits pharmaceutiques, cosmétiques, nutraceutiques, ingrédients naturels et produits agricoles), le secteur des cosmétiques étant le plus grand consommateur. Les arrangements concernant le partage des avantages couvrent une variété d'options ou une combinaison d'entre elles, tel que les avantages monétaires et non monétaires à court, moyen et long terme. Les arrangements peuvent comprendre, entre autres, le paiement de redevances, les coentreprises, les paiements initiaux ou les paiements par étapes, la formation et la collaboration en matière de recherche, la cosignature de publications, la conservation, l'amélioration des moyens de subsistance des communautés, etc. La plupart des entités autorisées utilisent une combinaison d'avantages monétaires et non monétaires. Les types d'avantages spécifiques sont décidés au cas par cas par les Parties aux accords

[14] Le chapitre 6 de la loi sur la gestion nationale de l'environnement et de la diversité biologique (NEMBA) de 2004 et le règlement sur la bioprospection, l'accès et le partage des avantages (BABS) adopté en 2008 sont les principaux outils législatifs constituant le cadre réglementaire sud-africain qui donne effet au concept APA introduit par la CDB.

APA. À ce jour, il existe une sorte d'équilibre entre les avantages monétaires et non monétaires reçus. *Mme Tshitwamulomoni* a terminé sa présentation en soulignant l'aspect pratique d'outils tels que les protocoles bioculturels communautaires (PBC) et le rôle important que joue le DEFF dans la facilitation des négociations pour l'établissement d'accords APA. Afin d'améliorer encore plus le système APA existant, la législation est en cours de révision pour répondre aux nouvelles obligations définies par le Protocole de Nagoya et le processus d'octroi de permis existant est actuellement transformé en système de permis électronique pour plus d'efficacité.

Stratégie de bioéconomie sud-africaine

Preshantie Naicker du DEFF a présenté la stratégie d'économie de la biodiversité nationale de l'Afrique du Sud (NBES). Cette stratégie est axée sur la bioprospection et le biocommerce, deux secteurs qui ont connu des taux de croissance remarquables et qui révèlent le potentiel de développement et de transformation économique de l'Afrique du Sud. *Mme Naicker* a expliqué que la bioéconomie de l'Afrique du Sud englobe les entreprises et les activités économiques qui soit dépendent directement de la biodiversité pour ce qui est de leur activité principale, soit contribuent à la conservation de la biodiversité au travers de leurs activités. La NBES fournit un cadre de mise en œuvre pour obtenir des avantages économiques optimaux au travers de la commercialisation de la biodiversité sud-africaine tout en assurant une conservation et une utilisation durable de la biodiversité. La stratégie vise à libérer et à optimiser les secteurs de la bioprospection et du biocommerce en augmentant l'offre d'espèces végétales indigènes de grande valeur grâce à la culture de masse et à la récolte durable. La NEBS vise également à accroître la demande et la valeur ajoutée locale des ressources biologiques indigènes sud-africaines au travers d'une meilleure coordination des parties prenantes en exploitant les initiatives existantes fondées sur la biodiversité et en accélérant l'innovation dans les secteurs de la bioprospection et du biocommerce grâce à un nouveau réseau de promotion des produits biologiques en Afrique du Sud (BioPANZA). Pour rendre le modèle BioPANZA opérationnel, le DEFF apporte son soutien par le biais de différents groupes d'activités tels que le financement, l'accès aux marchés, l'innovation, la politique et l'approvisionnement durable. Globalement, l'objectif est de faciliter le partage et la dissémination de l'information à tous les niveaux afin d'assurer une représentation équilibrée des communautés, des détenteurs de connaissances traditionnelles, de toutes les sphères du gouvernement et des acteurs de l'industrie, et de stimuler la création de chaînes de valeur durables, inclusives, commercialement viables et conformes à l'APA.

Discussion plénière

Les participants ont discuté des sujets suivants :

- Comment réglementer la phase de découverte lorsque celle-ci a lieu à l'étranger ?
- Le traitement des questions transfrontalières nécessite l'acquisition de plus d'expériences.
- L'identification d'un projet communautaire à mettre en œuvre au profit des PACL qui fournissent les ressources et les connaissances traditionnelles associées de la même manière que dans le commerce équitable peut constituer un avantage non monétaire.
- Les petites, moyennes et microentreprises (PMME) des secteurs de la bioprospection et du commerce biologique constituent un secteur en pleine expansion de l'économie sud-africaine. Une variété d'appuis et d'activités est mise à leur disposition pour qu'elles puissent élaborer un plan d'affaires et pour que leurs projets ou concepts se traduisent en produits commercialement viables.

Les PMME sont également souvent trop fragiles pour se permettre de contracter un prêt bancaire traditionnel. Un fonds spécial a été créé pour les aider à accéder à des prêts à faible taux d'intérêt selon les principes du financement mixte.

- Des exemples réussis de produits commercialisés fondés sur des connaissances indigènes (produits à base de plantes, cosmétiques, nutraceutiques, etc.) illustrent l'intérêt de réunir la biodiversité, les communautés, le secteur privé et l'innovation scientifique. Ces exemples illustres comment des opportunités commerciales et économiques peuvent être créés ainsi que la création d' emplois dans les communautés rurales pour ainsi contribuer à la réduction de la pauvreté et à la transformation de l'économie sud-africaine, démontrant ainsi que l'économie de la biodiversité est un secteur de développement et de transformation idéal dans le contexte sud-africain (communautés marginalisées).
- Dans la mesure du possible, la valeur créée à chaque étape de la chaîne de valeur jusqu'à la commercialisation d'un produit fini doit être reprise dans les contrats APA.

Préparation des visites de terrain

Sélection de cas APA sud-africains

Dans sa courte présentation, *Lactitia Tshitwamulomoni* a donné quatre exemples de modèles d'entreprise de bioprospection/commerce biologique :

1) une entité de recherche et développement qui gère les droits de propriété intellectuelle en collaboration avec une tierce partie dans le même pays ;
2) une entité de recherche et développement qui gère les droits de propriété intellectuelle en collaboration avec de multiples tiers provenant de différents pays ;
3) une entité de fabrication qui a obtenu une licence de droits de PI concédés par l'entité de recherche et développement ; et
4) une entité commerciale de matières premières ou d'ingrédients naturels.

Un accord de partage des avantages pour le cèdre Clanwilliam sud-africain

Après la projection d'un court métrage, *Maria Julia Oliva de l'Union pour le BioCommerce Éthique (UEBT)* et *Heather Ducharme du groupe The Body Shop International* ont présenté les principaux enseignements tirés des négociations et des circonstances qui ont conduit à un accord APA réussi pour l'exploitation du cèdre de Clanwilliam (*Widdringtonia cedarbergensis*). L'accord a été établi entre *The Body Shop* et *Givaudan Afrique du Sud*, désigné comme utilisateur, et *CapeNature*, fournisseur des ressources biologiques et la communauté *Heuningvlei*, reconnue comme étant la gardienne du cèdre Clanwilliam. Le partage des avantages comprend, entre autres, le soutien de la biodiversité locale et des initiatives de développement impliquant la communauté *Heuningvlei* (une pépinière communautaire pour poursuivre les efforts de conservation des cèdres Clanwilliam et d'autres espèces de plantes indigènes), l'amélioration des gîtes communaux pour l'écotourisme, la reconnaissance de l'origine géographique et du patrimoine culturel du cèdre Clanwilliam, et des paiements définis en fonction du chiffre d'affaires du produit final à transférer au fonds fiduciaire sud-africain pour la bioprospection, puis aux fournisseurs. Ce cas démontre l'importance du soutien fourni par le DEFF pour identifier les fournisseurs et pour naviguer dans l'imbroglio

des procédures législatives nationales, en particulier dans des circonstances impliquant de nouvelles technologies qui soulèvent des questions spécifiques liées à l'APA et aux différents acteurs de la chaîne de valeur. L'étroite collaboration et le partenariat établi entre les entreprises et les fournisseurs ont été des facteurs clés de succès. *Givaudan* et *The Body Shop* se sont tous deux engagés à répondre à toutes les exigences en matière d'APA et à apprendre par la pratique tout au long de ce processus de négociation long et complexe. Pour finir, ce cas a permis de mettre en évidence la manière dont les facilitateurs et conseillers tiers tels que l'UEBT et l'Initiative APA peuvent contribuer à rassembler différents acteurs et à obtenir des résultats positifs.[15]

Discussion plénière

- Il est essentiel que les utilisateurs (universités, organismes de recherche et industries) aient des orientations claires quant aux procédures nationales de demande de permis, d'obtention du CPCC et d'établissement de CCCA.
- Les partenariats stratégiques avec des facilitateurs tiers et la collaboration entre tous les acteurs concernés sont des facteurs clés pour obtenir des résultats positifs.
- Afin de rendre l'ensemble du processus d'octroi de permis plus pratique et moins long, la décision d'accorder ou non un permis ne devra plus reposer uniquement sur le ministre.
- Les constellations d'acteurs et leurs fonctions dans la recherche et le développement/la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées peuvent varier dans une large mesure en fonction de leurs modèles d'affaires respectifs qui impliquent souvent une collaboration entre les universités et le secteur privé. Par conséquent, les droits d'utilisation et de propriété intellectuelle peuvent être détenus par des acteurs individuels, partagés, concédés sous licence, etc.

Sessions parallèles :

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Cette session avait pour but de donner suite à diverses demandes visant à poursuivre la discussion sur les liens entre l'APA et les droits de propriété intellectuelle, discussion entamée lors de deux précédents ateliers régionaux qui se sont tenus à Windhoek et à Marrakech en 2015 et 2016 respectivement.

Droits de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés

Wend Wendland, de la Division des savoirs traditionnels de l'OMPI, a apporté quelques précisions sur la nature des liens qui existent entre la PI et l'APA. M. Wendland a expliqué que le terme « propriété intellectuelle » se réfère aux créations de l'esprit humain et que la protection de la PI se fait par l'application de différents outils de PI. Toutefois, malgré les efforts de l'OMPI pour promouvoir l'innovation et la créativité au travers d'une évolution équilibrée et efficace du système international de PI, des lacunes subsistent quant à la protection adéquate de tous les aspects des savoirs traditionnels. Néanmoins,

[15] Pour de plus amples informations sur le cas du cèdre Clanwilliam, consulter le site : https://static1.squarespace.com/static/58bfcaf22994ca36885f063e/t/5cebc1b1ec212dc60a51d6f9/1558954418957/UEBT-Clanwilliam-ABSCaseStudy-final.web.pdf.

différentes options de protection sont à l'étude. La première option consiste à utiliser les outils de propriété intellectuelle existants (les droits d'auteur, les marques commerciales, les brevets et les indications géographiques sont particulièrement pertinents). La deuxième option consiste à adapter les outils de propriété intellectuelle existants afin de mieux refléter les intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels. La troisième et dernière option consiste à élaborer un système de protection *sui generis* qui permet d'aborder tous les aspects des savoirs traditionnels et qui est reconnu comme une forme de protection intellectuelle. Leur protection serait alors assurée au travers d'un système ou d'un mécanisme spécial fondé sur les types de mesures, les principes et les valeurs qui sous-tendent le système traditionnel de propriété intellectuelle. M. Wendland a indiqué que la protection des savoirs traditionnels pourrait également être assurée en dehors du système de la propriété intellectuelle. Par exemple, de plus en plus de pays envisagent de documenter les savoirs traditionnels afin d'éviter les abus et les détournements. Toutefois, du point de vue du droit de la propriété intellectuelle, la documentation des savoirs traditionnels peut, dans certains cas, être une entreprise périlleuse, car elle risque d'entraîner la perte du secret ou de la confidentialité et donc d'être préjudiciable aux intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels. Il est donc essentiel de comprendre les différentes options et approches disponibles - défensives, positives ou une combinaison des deux - et de développer une stratégie spécifique à chaque pays avant de s'engager dans un tel processus. Pour finir, M. Wendland a informé les participants que l'OMPI s'était particulièrement engagée dans des activités liées à la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, notamment en facilitant les négociations visant à parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques concernant leur protection (comme indiqué précédemment) et en veillant à ce que les PACL participent activement et efficacement à ce processus.

Étude de cas africaine : L'arganier et le Maroc

Suite à la projection d'un court métrage sur l'arganier (*Argania spinosa*) au Maroc, Suhel al-Janabi de l'Initiative APA a expliqué que l'arganier, endémique au Maroc, constituait un bon exemple pour examiner de manière critique les différentes applications des droits de propriété intellectuelle et souligner l'importance de prendre soigneusement en considération les questions liées à la propriété intellectuelle lors de la rédaction des clauses d'un contrat APA. Longtemps appréciée pour ses propriétés nutritives, cosmétiques et médicinales, l'huile d'argan, produite à partir des amandes des fruits de l'arganier, a été enregistrée comme indication géographique protégée (IGP) en vertu de la loi marocaine en janvier 2009. En 2011, l'huile d'argan est devenue le premier produit africain à recevoir une IGP dans l'Union européenne (ceci a été rendu possible après que la **Cour d'appel de Paris** a prononcé la nullité de la marque « Argane » détenue par Pierre Fabre en 2010 pour défaut de caractère distinctif). Ces deux reconnaissances ont conduit à des droits de protection au niveau national et international, ce qui a permis d'augmenter la valeur marchande du produit. Cependant, en l'absence d'une législation nationale sur l'APA, l'octroi de brevets, pour la plupart de propriété étrangère (par exemple Pierre Fabre, Cognis & L'Oréal, etc.) a soulevé de nombreuses questions autour de la question du partage des avantages avec les femmes marocaines détentrices de connaissances traditionnelles. Mais en dépit de tous ces différents défis, la combinaison de la technologie moderne et des connaissances traditionnelles a eu des résultats très positifs sur le plan social, économique et environnemental. Les coopératives d'huile d'argan ont considérablement augmenté leur production et, ce faisant, ont amélioré la situation économique des femmes et de leurs familles. Contre toute attente, de nouvelles méthodes d'extraction ont rendu le

processus plus efficace, en utilisant moins de fruits qu'auparavant pour produire plus d'huile, protégeant ainsi la ressource écologique et socio-économique vitale qu'est l'arganier.

Clauses types de contrats APA

Morten Walløe Tvedt de l'Institut Fridtjof Nansen (FNI) a fait une brève présentation sur la manière de rédiger des clauses contractuelles APA efficaces. Il a attiré l'attention sur le fait que, dans la plupart des cas, les utilisateurs ne font pas breveter le matériel génétique et les connaissances traditionnelles associées, mais quelque chose de plus spécifique comme un processus. Les clauses prohibitives qui interdisent le brevetage des ressources génétiques et des connaissances associées sont donc inutiles. Les contrats devraient plutôt établir des droits clairs pour les fournisseurs afin de partager les avantages des brevets. M. Tvedt a terminé son bref exposé en informant les participants que de plus amples informations seraient fournies à un stade ultérieur du programme de l'atelier lors d'une session entièrement consacrée à la manière de rédiger des contrats APA réussis.

Discussion plénière

Les questions abordées ont été les suivantes :

- Dans le contexte de l'utilisation des ressources biologiques et génétiques, le thème de la propriété intellectuelle (PI) est présent tout au long de la chaîne de valeur APA. Les outils de propriété intellectuelle pourraient être utilisés soit comme un « bouclier » pour protéger les connaissances traditionnelles contre l'utilisation abusive et le détournement soit comme une « épée » pour exploiter les connaissances traditionnelles, si les PACL en décident ainsi, en tant qu'actifs culturels pour le développement économique.
- Il est important de rester vigilant dans le contexte des demandes de marques commerciales qui sont en conflit avec des indications géographiques.
- L'expérience montre que les chaînes de valeur fondées sur des produits protégés par des indications géographiques peuvent avoir un impact positif sur l'économie, l'environnement, l'emploi et la préservation des traditions et des connaissances traditionnelles.
- La documentation des connaissances traditionnelles peut empêcher quiconque, y compris les inventeurs ou les détenteurs de connaissances traditionnelles, de revendiquer des droits sur une innovation ou une connaissance.
- En Inde, la bibliothèque numérique des savoirs traditionnels (BNST) est le meilleur exemple d'une protection défensive.
- Un contrat constitue un outil essentiel pour combler les lacunes du droit international en matière d'APA - il est essentiel d'avoir des clauses correctement formulées dans les contrats APA pour parer, par exemple, aux brevets erronés et assurer le respect des droits que détiennent les fournisseurs sur leurs ressources génétiques.

Session de coordination du Groupe africain sur les questions émergentes

Cette session réservée aux fonctionnaires des gouvernements africains a été tenue à huis clos.

Visites sur le terrain d'acteurs impliqués dans l'APA le long de la chaîne de valeur

Introduction

Les visites de terrain qui se sont traduites en trois visites de sites consécutives ont été conclues par une discussion en plénière. L'Afrique du Sud est l'un des pays les plus riches en biodiversité au monde, certaines parties du « royaume floral du Cap » abritant la plus grande diversité, densité et endémisme de la flore mondiale. Dans cette optique, les visites de terrain ont permis aux participants d'explorer les différentes étapes des chaînes de valeur opérationnelles, du processus d'octroi de permis à la phase de commercialisation en passant par la phase de recherche, au travers d'illustrations de quelques exemples de concepts d'affaires ou de projets de recherche universitaire sur lesquels repose la bioéconomie sud-africaine. Les participants ont été divisés en trois groupes et invités à s'enquérir de toute question pertinente telle que, entre autres, les concepts d'entreprise, les circuits commerciaux et la création d'emplois, le processus de demande de permis, les accords APA, l'utilisation des connaissances traditionnelles et la participation des communautés locales et des détenteurs de connaissances traditionnelles, etc.

Afriplex

Afriplex est une entreprise sud-africaine qui s'est spécialisée dans le développement et la fabrication d'extraits botaniques, de médicaments complémentaires et de solutions de produits alimentaires et de boissons. En combinant technologies de pointe et approche amont-aval (« de la source au rayon de magasin »), Afriplex vise à libérer le potentiel des médicaments et des produits botaniques africains découlant de l'usage traditionnel, tout en valorisant toutes les composantes de la chaîne d'approvisionnement. En travaillant en étroite collaboration avec de nombreux établissements d'enseignement et organismes de recherche, Afriplex a mis en place un véritable « pipeline » de bioprospection productif conforme à la réglementation sud-africaine sur l'APA, depuis le processus de demande de permis à la phase de commercialisation en passant par la phase de « biodécouverte », y compris, le cas échéant, l'établissement d'accords de partage des avantages avec les détenteurs de connaissances traditionnelles. Il s'agit donc d'un bon exemple de collaboration où la recherche est menée par les universités tandis que le développement et la fabrication des produits sont assurés par l'entreprise. Sont appliquées différentes constellations de propriété intellectuelle.

Parceval (Pty) Ltd

La société Parceval (Pty) Ltd s'est notamment spécialisée dans la culture et l'approvisionnement en matières premières botaniques, l'établissement de chaînes d'approvisionnement, ainsi que la formulation et la fabrication de produits intermédiaires et de produits finis, principalement dans le secteur pharmaceutique. Parceval se conforme aux réglementations et aux dispositions législatives sur l'APA de l'Afrique du Sud. L'entreprise a obtenu plusieurs permis de bioprospection et a établi des accords APA en conséquence. Parmi les principaux défis qu'elle a rencontrés, citons l'identification des détenteurs de connaissances traditionnelles, le faible niveau de compréhension des communautés en matière de bioprospection, l'établissement de contrats et d'accords juridiques APA et les coûts de transaction élevés pour être en conformité avec la loi.

Le cas de la « fleur de miel »

Le cas de la grande mélianthe au parfum de miel (*Melianthus major, ou « fleur de miel » en anglais*) illustre bien le partenariat de recherche international établi entre l'Université de Dortmund en Allemagne et la société Parceval (Pty) Ltd ainsi que les diverses questions liées au CPCC, aux CCCA, au partage des avantages et à l'implication des PACL dans ces projets de collaboration de recherche à des fins commerciales. La recherche est toujours en phase de biodécouverte. Même s'il s'avère que les nouveaux composés bioactifs présents dans la plante conviendraient effectivement aux applications anti-inflammatoires, le succès commercial n'est toujours pas au rendez-vous, car ces composés doivent répondre à d'autres exigences réglementaires et aux programmes de protection de la santé des consommateurs.

Le cas du Kraalbos

Le cas du Kraalbos (*Galenia africana*), une plante ligneuse utilisée pour fabriquer divers remèdes médicinaux traditionnels, montre comment une recherche universitaire nationale réussie peut se transformer en modèle APA prometteur. Traditionnellement utilisé pour traiter les maladies de la peau, les blessures et la toux, le Kraalbos est actuellement utilisé dans certaines formulations cosmétiques telles que les savons, les lotions et les shampoings. D'autres études biochimiques révèlent que cet arbuste pourrait servir de pesticide et d'engrais naturel, ce qui a conduit au dépôt d'un brevet. Le produit développé est prêt à la commercialisation. Cet exemple illustre également le cas où, bien que les détenteurs de connaissances traditionnelles portant sur cette plante n'ont pas été impliqués au stade initial du processus de recherche et de mise en valeur en raison de l'absence de législation au début du processus de recherche, le chercheur les a quand même approchés plus tard de manière à établir un accord APA pour réglementer la commercialisation des produits développés à partir de ses recherches sur le Kraalbos. Le modèle vise à intégrer les PACL dans l'actionnariat de l'entreprise (exposition à tous les avantages et risques potentiels).

Discussion plénière

Les sujets suivants ont été discutés et mis en évidence lors des échanges avec des fournisseurs, des détenteurs de connaissances traditionnelles, des PME et des représentants de l'industrie impliqués dans les chaînes de valeur et les accords d'APA :

- La durée et le coût du processus de recherche et développement.
- Le fait qu'il puisse se produire que le produit fini n'ait rien à voir avec les connaissances traditionnelles associées aux plantes indigènes ou médicinales utilisées.
- Le soutien et l'assistance continus fournis par le gouvernement sud-africain, en particulier par le DEFF, à toutes les parties concernées sur toute question liée à l'APA et au développement de chaînes de valeur conformes à l'APA, et l'attention particulière accordée aux PACL (sensibilisation et formation).
- La sensibilisation et le développement des capacités des chercheurs, des différents secteurs industriels et des PACL en matière d'APA restent d'une importance majeure.
- Il est essentiel que les PACL en tant que fournisseurs de ressources génétiques ou de connaissances traditionnelles associées soient impliquées dès le départ dans le processus de recherche et développement.

- La législation et la réglementation en matière d'APA doivent être aussi souples que possible. Tous les acteurs de la chaîne de valeur sont susceptibles d'apporter des contributions et des suggestions de valeur.
- À quel stade de la chaîne de valeur/création de valeurs le partage des avantages doit-il avoir lieu ?

Approches et instruments visant à faciliter les partenariats et les accords en matière d'APA

Principaux défis de mise en œuvre et propositions de solutions

Perspective des PACL

Lucy Mulenkei du Réseau d'information autochtone et *Stanley Petersen, représentant des Khoïsan*, qui ont dirigé cette première table ronde, ont souligné qu'il était essentiel d'impliquer les PACL dans les négociations sur l'APA. Ils ont évoqué certains des principaux défis rencontrés, notamment le manque d'accès à leurs terres, le manque de connaissances quant aux questions liées à l'APA et à l'industrie, l'appropriation illicite de leurs connaissances traditionnelles, le peu ou l'absence d'avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances associées qui reviennent aux communautés et l'absence d'une structure organisationnelle appropriée pour leur permettre de mieux interagir avec les tiers concernant l'accès à leurs ressources et aux connaissances traditionnelles associées. Ils ont conclu en se demandant si l'utilisation de protocoles bioculturels communautaires pouvait les aider à assurer leurs droits et à relever ces défis.

Dans cette première table ronde, les participants ont été invités à réfléchir sur les différents défis auxquels sont confrontés les PACL avant de se concentrer sur les questions suivantes :

1. Comment gérer le déséquilibre des connaissances et des moyens qui existe entre les PACL et l'industrie lors de la négociation des CCCA ?
2. Comment renforcer le rôle des PACL en tant que fournisseurs de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées en tant que véritables actionnaires dans la chaîne de valeur ?
3. Attribution floue / statut juridique des connaissances traditionnelles associées : Comment les PACL peuvent-elles encore faire de l'utilisation des connaissances traditionnelles un atout pour le développement local ?

Ce qui suit est un résumé des principales réflexions issues des discussions de cette table ronde :

- Les budgets nationaux devraient prévoir des activités de renforcement des capacités de manière à ce que les PACL puissent pleinement participer aux processus APA et à la mise au point de chaînes de valeur durables en matière d'APA, et ce dès leur mise en place.
- Les PACL qui ont acquis des compétences et de l'expérience devraient partager leurs informations et les enseignements qu'elles ont tirés avec d'autres communautés. Les échanges de communauté à communauté et les ateliers de renforcement des capacités pour les détenteurs de connaissances traditionnelles se sont avérés très utiles pour le partage des expériences et des enseignements tirés.

- Malgré leurs divergences, leurs perspectives différentes et leur système de valeurs qui divergent, il est essentiel que les PACL, le secteur privé et tous les autres acteurs impliqués dans la chaîne de valeur comprennent les difficultés et les obstacles que leurs interlocuteurs rencontrent (par exemple, il leur convient de comprendre les investissements financiers et les risques que prend le secteur privé pour commercialiser un produit).
- Les PBC, le droit coutumier, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), etc. constituent la base juridique pour le savoir, le partage des avantages et la compréhension des droits des PACL.
- Il appartient aux PACL de réfléchir à la manière d'utiliser leur savoir et de procéder à l'exploration, de manière à pouvoir prendre le risque d'investir dans une entreprise.
- Dans le cas des PME ou des PMME, non seulement les avantages, mais aussi les risques pourraient être partagés de manière égale entre toutes les parties en présence (utilisateurs et fournisseurs).

Perspective de l'industrie et des petites et moyennes entreprises

Cécile Gonzalez de l'International Fragrance Association, et *Cyril Lombard, consultant indépendant*, ont évoqué certains des défis auxquels sont confrontés les PME-PMI impliquées dans des activités de biocommerce ou de bioprospection. En abordant ces défis du point de vue de l'industrie des parfums et arômes, Mme Gonzalez a d'abord souligné que la biodiversité était le fondement de l'industrie des parfums et arômes en termes d'approvisionnement en ingrédients, d'inspiration et de moteur d'innovation. Elle a également informé les participants que les ODD figuraient en bonne place dans l'agenda des entreprises et que la plupart d'entre elles, comprenant que l'APA permettait de passer à des chaînes de valeur durables, avaient intégré l'APA dans leur stratégie de durabilité. Mme Gonzalez a ensuite donné un aperçu de certains des principaux défis propres à l'industrie des parfums et arômes susceptibles de toucher également certaines entreprises impliquées dans la biodiversité. Elle a d'abord fait la lumière sur la chaîne d'approvisionnement complexe qui caractérise l'industrie des parfums et arômes, expliquant qu'elle était composée d'une myriade d'acteurs, chacune des étapes de la chaîne de valeur étant confrontée à des défis différents (disponibilité des matières premières, législations, accès, sécurité, coûts financiers, etc.). Une autre spécificité de cette industrie est que, comme elle regroupe simultanément fournisseurs, fabricants et distributeurs, l'industrie des parfums et arômes est de type « commerce interentreprises », en anglais *b2b*. Un parfum ou un arôme peut donc être soumis à plusieurs lois nationales en matière d'APA, ce qui implique non seulement une charge de travail importante pour assurer la conformité d'un produit, mais aussi de nombreuses parties prenantes qui chacune souhaitent avoir une part équitable des avantages. Une telle chaîne d'approvisionnement non linéaire, combinée à la composition complexe d'un mélange de parfums ou d'arômes, risque d'entraîner des pertes en termes d'APA. Enfin, Mme Gonzalez a indiqué que l'industrie cherchait des solutions viables et avantageuses pour toutes les parties en présence s'agissant du partage des avantages. Pour faire suite à cette présentation, M. Lombard a souligné l'importance de trouver des réponses à ces questions et de les mettre en avant pour que les gouvernements et les autres parties prenantes concernées en prennent conscience et contribuent à faire avancer la discussion. Soulignant l'importance de se tenir informé des règles des autres forums susceptibles d'affecter la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, M. Lombard a conclu cette perspective en invitant les participants à réfléchir au(x) type(s) de mesures qui pourraient être prises pour relever les défis susmentionnés.

Dans cette deuxième table ronde, les participants ont été invités à réfléchir sur les différents défis auxquels sont confrontées les PME-PMI avant de se concentrer sur quatre questions directrices. Ce qui suit est un résumé des principales questions évoquées :

1) Comment limiter les coûts de transaction pour les secteurs utilisant une large gamme de ressources biologiques/génétiques ?
   - La plupart des entreprises sont prêtes à partager les avantages pour soutenir les moyens de subsistance locaux, mais elles se sentent incapables de procéder à des négociations bilatérales pour toute la gamme des ressources qu'elle utilise. Un système multilatéral permettrait de résoudre le problème de cette multitude de négociations à mener. L'entreprise pourrait ainsi se concentrer sur ses activités et verser un pourcentage de ses avantages dans un fonds qui serait ensuite chargé de redistribuer les avantages. Pourquoi l'industrie en général ne discute-t-elle pas de cette solution ?
   - Certains pensent que pour l'industrie, une approche sectorielle, plutôt que multilatérale, serait plus facile à gérer. Des accords sectoriels et, le cas échéant, des accords régionaux portant sur un ensemble spécifique de ressources pourraient être utiles.
   - Pour ce qui est des accords sectoriels, il conviendra de trouver des outils pour faciliter la traçabilité. Il est également essentiel de traiter la question du partage des multiples avantages multiples qui pourraient découler d d'un seul et même produit. L'harmonisation pourrait constituer une approche utile (par exemple, l'épuisement des droits dans le cadre des systèmes de protection de la propriété intellectuelle).
   - Pour réduire le temps et les coûts, les entreprises devront s'adapter. Par exemple, en engageant des personnes susceptibles de leur fournir un soutien dans ce domaine. Ces coûts devront être intégrés dans les plans d'entreprise. Dans certains cas, les retards sont dus à la résistance des entreprises à l'APA.
   - Ce sont les PME sur le terrain, celles qui achètent directement aux communautés, qui assument les coûts - et non pas les grands groupes qui achètent des ingrédients et des intrants à l'étranger. Les règles difficiles sont donc un problème pour les entreprises nationales ! Il convient aux organismes de réglementation de se le rappeler.
3) Comment régulariser l'utilisation de ressources qui sont (toujours) utilisées sans permis APA ?
   - Une grande partie de la recherche ne peut pas être utilisée faute de conformité à l'APA. Une fenêtre d'opportunité de régularisation serait utile pour « dégager » ces précieuses informations.
   - Il existe de bons exemples, comme celui de l'Inde. Quel succès ! En Inde et à l'étranger, des entreprises s'empressent à assurer la conformité.
   - Le CPCC et les CCCA peuvent se fonder sur des lois environnementales plus larges, s'il n'existe pas de lois APA.
   - Importance/besoin d'avoir une approche commune en Afrique, éventuellement avec le soutien de l'Union africaine.
4) Comment faciliter les négociations avec les détenteurs de connaissances traditionnelles associées ?

- Ces négociations doivent être considérées comme faisant partie de l'investissement et des coûts de développement des produits. Ces coûts sont acceptés s'agissant de se conformer à d'autres lois et normes du marché. Il devrait en être de même pour l'APA !
- De nombreuses ressources génétiques sont associées à des connaissances traditionnelles. La participation de la communauté est donc essentielle. Les mesures de conformité devraient permettre de surveiller ces cas - sinon, elles ne servent à rien. Elles devraient faire en sorte que les communautés bénéficient d'un partage juste et équitable des avantages.
- La facilitation au travers d'une tierce partie - à l'instar d'un conseiller matrimonial ! - est la clé des négociations. Sinon, il est difficile de se comprendre et d'établir une relation. Les parties doivent se faire confiance !
- Il est important de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun. Si aucune ressource génétique ou connaissance traditionnelle n'est utilisée, il n'y a pas d'avantages ! Les questions APA ne sauraient être isolées des politiques et des questions plus larges, y compris la propriété intellectuelle.

Perspective de recherche

China Williams, correspondante nationale en matière d'APA aux Jardins botaniques royaux de Kew (Kew Gardens) au Royaume-Uni, a présenté une perspective de recherche à des fins non commerciales qui porte sur les principaux défis rencontrés par les milieux universitaires et le monde de la recherche et sur ce qui permettrait de faciliter les partenariats et les accords APA. Mme Williams a informé les participants que les chercheurs de Kew Gardens menaient d'importantes recherches à des fins non commerciales sur la biodiversité et la conservation en partenariat avec diverses institutions de différents pays du monde, dont la plupart sont financées par des fonds publics. Mme Williams a mis en évidence un certain nombre de problèmes qui font que pour les scientifiques le traitement de toutes les exigences en matière d'APA est un processus fastidieux qui prête à confusion. Dans la mesure du possible, Mme Williams n'a pas manqué de proposer certaines solutions pour remédier à la situation. Parmi les problèmes évoqués, citons :

- Les procédures de conformité nationales (dans le cas de Kew Garden, il s'agit des règlements de l'Union européenne en matière d'APA et des instruments législatifs du Royaume-Uni) : en plus de la difficulté de devoir traiter deux législations différentes en même temps, le processus est généralement complexe, coûteux et chronophage.
- Les définitions et le champ d'application du Protocole de Nagoya et de la législation nationale sur l'accès, c'est-à-dire les questions relatives au CPCC et aux CCCA : les définitions utilisées dans les différentes législations relatives à l'accès divergent, ce qui fait que les chercheurs ont également des difficultés à assurer un accès légal au matériel requis, ainsi que la conservation des collections pour s'assurer que le matériel est utilisé conformément aux conditions d'accès, y compris l'utilisation ultérieure. Il serait utile de clarifier les termes et d'évoluer vers une plus grande normalisation des termes utilisés dans les législations nationales ainsi que vers une normalisation des clauses du CPCC et des permis.
- Comment mettre en œuvre l'article 8 du Protocole de Nagoya dans la pratique, par exemple l'accès aux agents pathogènes en cas de pandémie : il n'y a pas de conditions types convenues au niveau mondial s'agissant de l'échange d'agents pathogènes impliqués dans la santé publique mondiale. Parmi les solutions envisageables, citons : (1) la création de réglementations internationales

spéciales pour la gestion des agents pathogènes liés aux problèmes de santé publique ; (2) la création d'un cadre juridique au niveau national conforme au Protocole de Nagoya et à l'intérêt de la santé publique mondiale, et (3) la promotion du dialogue au sein des réseaux d'échange d'agents pathogènes et la sensibilisation de ces réseaux au protocole.

La présentation a été suivie d'une troisième table ronde axée sur les questions d'orientation suivantes :

1) Comment synchroniser les délais de délivrance des permis avec les périodes de financement des projets de recherche ?
2) Comment traiter les CPCC et les CCCA lorsque la ressource biologique/génétique réelle n'a toujours pas été définie au début du projet de recherche ?
3) Les pandémies nécessitent un accès rapide aux agents pathogènes. Comment l'assurer ?

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux points abordés :

- L'idée de forcer les entreprises étrangères à travailler avec les institutions nationales n'est pas forcément la bonne solution. De nombreux cas de biopiraterie en Afrique impliquent des institutions locales. Il est important de conclure un contrat qui tienne compte de toutes les éventualités. Il est également essentiel que le processus soit court pour les chercheurs chargés de recherche à des fins non commerciales et qu'il soit plus complexe pour ceux qui font de la recherche à des fins commerciales.
- Les CCCA standardisées sont importantes, mais elles devront également être spécifiques au contexte.
- La distinction entre contrat commercial et contrat non commercial est une fausse dichotomie, car souvent l'un conduit à l'autre. Tout contrat devrait couvrir la situation lorsque la recherche académique se transforme en recherche à des fins commerciales, car il est rare que le chercheur retourne dans un pays lorsque les intentions changent.
- La coopération doit être resserrée s'agissant des agents pathogènes. Différents ministères sont impliqués ; ceux-ci doivent être en mesure de comprendre les approches de transfert et le matériel utilisé.
- Dans les situations de santé publique, il convient d'agir rapidement et de nombreux pays africains risquent ne pas avoir les moyens de trouver des solutions dans les délais nécessaires. D'autres pays pourraient soutenir ce processus. Le partage des avantages n'est pas seulement une question économique - par exemple, lors de l'épidémie d'Ebola, des échantillons et des vaccins étaient disponibles, mais les premiers à souffrir de cette épidémie ne pouvaient pas avoir accès aux vaccins développés à partir de leur propre matériel.

Table ronde avec quelques correspondants nationaux en matière d'APA africains / représentants d'ANC

En réfléchissant aux nombreuses questions abordées au cours de la session, un membre de la table ronde a mis en évidence les messages qu'il ramènerait au pays. Parmi ces messages, citons :

- Il est essentiel d'instaurer la confiance et d'améliorer la communication entre les PACL, les gouvernements et les utilisateurs.
- Les PBC doivent fournir des orientations plus claires quant à la manière d'accéder aux connaissances traditionnelles et à ce qui peut contribuer au développement économique des communautés.

- Il convient de mettre davantage l'accent sur les risques liés à l'accès aux connaissances traditionnelles.
- La promotion du développement scientifique local est essentielle si l'on veut accroître les avantages locaux.
- L'amélioration des accords APA passe par une meilleure connaissance des différents secteurs, notamment en ce qui concerne l'accès aux agents pathogènes.
- Il est conseillé de prendre des mesures provisoires avant de mettre en place toute législation nationale en matière d'APA afin de faciliter les négociations entre les PACL et les utilisateurs.
- Il convient de ne pas ignorer les relations et les partenariats entre les universités et les acteurs du secteur privé/industriel.
- L'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles doit-il être interdit aux entreprises qui continuent à enfreindre les droits des PACL ?
- Les accords APA doivent donc aborder/couvrir toutes les utilisations possibles ainsi que toute autre question susceptible de résulter des partenariats établis entre les universités et les acteurs du secteur privé/industriel.

En séance plénière, les participants ont soulevé d'autres questions portant notamment sur

- le rôle de l'Union africaine dans la coordination des activités et l'apport d'un certain soutien politique aux pays pour relever les nombreux défis soulevés par les différents acteurs ;
- l'importance d'impliquer tous les acteurs de la chaîne de valeur dans le processus de négociation ;
- l'importance de procéder à des échanges et de tirer des enseignements à partir des expériences acquises par d'autres pays ;
- la nécessité de renforcer les liens entre l'APA et la biodiversité et de canaliser les avantages vers des activités favorisant la conservation et l'utilisation durable de ces ressources, dans la mesure où l'industrie utilise les ressources biologiques/génétiques de manière intensive.

Encadrement de l'utilisation des ressources génétiques / APA

Comprendre les demandeurs, les utilisateurs et les secteurs

Maria Julia Oliva et Suhel al-Janabi ont mené une session de quiz interactif à l'aide d'un outil éducatif en ligne appelé « Mentimètre », afin de permettre aux participants de mieux comprendre les différents secteurs qui se servent de la biodiversité pour innover. Globalement, l'objectif de cet exercice était de démontrer comment une meilleure connaissance des différents acteurs, types de ressources, types d'utilisation dans chaque secteur industriel et tendances du marché était essentielle pour développer des approches pratiques et efficaces s'agissant du CPCC, des CCCA et du partage des avantages. Les participants ont appris, par exemple, que les entreprises utilisant des ingrédients naturels étaient en tête de la liste des demandeurs d'accès aux ressources génétiques et que l'application de règles sur les marchés clés constituait un important facteur de dissuasion pour l'introduction de nouveaux ingrédients d'origine végétale et que la plupart des produits biotechnologiques nécessitaient entre deux et cinq ans de recherche avant d'être lancés sur le marché alors que les produits pharmaceutiques ont besoin de dix à quinze ans en moyenne. Par conséquent, les secteurs utilisateurs de ressources génétiques varient

considérablement selon les entités de recherche et développement, les périodes de recherche, les budgets, les instruments de propriété intellectuelle, les contingents d'accès, les modèles de commerce (commerce interentreprises, en anglais « b2b » et commerce entreprise clients, en anglais « b2c »), la pertinence de ressources génétiques spécifiques dans les produits finaux, etc. Ces questions doivent donc être soigneusement examinées et prises en compte lors de l'établissement des CCCA.

Discussion plénière

Les participants ont discuté des tendances et des questions suivantes / les points forts de la discussion ont été les suivants :

Ingrédients naturels

- Pour certains secteurs et notamment celui des cosmétiques et des produits botaniques, la durabilité est cruciale.
- La demande en arômes et en parfums d'origine naturelle ne cesse de croître, Elle résulte de la demande croissante de produits cosmétiques et de soins personnels fabriqués à partir d'ingrédients naturels.
- Les consommateurs exigent de plus en plus que les ingrédients naturels soient obtenus dans le respect des personnes et de la biodiversité. La transparence quant à l'origine des ingrédients est une préoccupation croissante.
- L'APA et l'approvisionnement éthique sont peu à peu intégrés dans les pratiques (politiques et procédures internes).

Produits pharmaceutiques

- Dans les grands groupes, les programmes de recherche sur les produits naturels[16] sont en diminution. Cependant, la majorité des médicaments disponibles sur le marché ont été synthétisés à partir de produits naturels. Les produits naturels ont donc encore un rôle important à jouer dans la recherche de nouveaux médicaments.
- Les connaissances traditionnelles qui constituaient autrefois un terrain de prédilection ne jouent plus un rôle aussi fondamental dans la R-D.
- Dépendance à l'égard de petites entreprises spécialisées s'agissant de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux liés à la biodiversité.

Produits cosmétiques

- Les marchés en expansion autres que ceux de l'Europe sont de plus en plus ciblés.
- L'inventaire des ingrédients cosmétiques existants en Chine (ou liste chinoise) est très apprécié dans l'industrie, notamment en ce qui concerne la composition des produits et des marques de cosmétiques à prix élevé.
- La procédure d'approbation pour inscrire un nouvel ingrédient sur la liste chinoise est fastidieuse - notamment en ce qui concerne l'évaluation de la sécurité et des substances à risque. Au cours des

[16] Un produit naturel est un composé chimique ou une substance produite par un organisme vivant qui se trouve dans la nature et dont la bioactivité est utilisée dans la recherche et le développement de médicaments et d'autres produits.

dix dernières années, seuls dix nouveaux ingrédients cosmétiques d'origine végétale ont été approuvés. La dernière approbation a eu lieu en 2014.

- La liste chinoise est très importante pour le développement des ingrédients naturels en Afrique.

Propriété intellectuelle

- Les brevets sont des outils importants pour l'APA, mais ils sont spécifiques à un secteur. Dans le secteur pharmaceutique, par exemple, les brevets sont la forme de protection la plus appropriée pour les innovations révolutionnaires.
- Dans les secteurs où l'innovation n'est que progressive, le taux de demandes de brevet sera plus faible. Dans le secteur des cosmétiques, par exemple, la marque commerciale et le secret commercial ont traditionnellement été les principaux outils de propriété intellectuelle pour protéger l'innovation.
- Le secteur pharmaceutique est celui qui a obtenu le plus de brevets quant aux espèces provenant de pays africains.

Perspective de l'industrie

- Les processus réglementaires de mise sur le marché d'un produit peuvent être très longs et coûteux, ce qui représente souvent une lourde charge financière pour les PME (principaux acteurs de l'industrie).
- Les coûts de mise en conformité pour les essais de sécurité et d'efficacité, notamment pour les médicaments, sont également très élevés.
- Les produits biotechnologiques génèrent des revenus moins importants que les produits pharmaceutiques, mais leur développement coûte moins cher et nécessite moins d'essais.

Dresser des contrats APA

Outil contractuel APA Version 2.0

Morten Walløe Tvedt de l'Institut Fridtjof Nansen, a présenté brièvement la version 2.0 de l'ouvrage intitulé « Outil pratique pour rédiger des contrats APA dans les situations où l'utilisateur déclare que son objectif est de mener des recherches sans application commerciale immédiate ». L'outil fournit une collection de clauses types qui peuvent être utilisées pour aider les fournisseurs de ressources génétiques à rédiger des clauses appropriées dans les contrats APA. M. Tvedt a informé les participants qu'un contrat APA n'est pas un type de contrat conventionnel. La rédaction d'un bon contrat est soumise à deux règles d'or : (1) éviter toute ambiguïté et (2) être clair, spécifique et évolutif, sans être toutefois trop restrictif. Il a souligné que les termes tels que « ressources génétiques » ou « à des fins non commerciales » sont à proscrire dans un contrat, car ils sont ambigus et impossibles à définir. Le droit contractuel repose sur la spécificité et le concret sans lesquels il ne peut fonctionner. M. Tvedt a également souligné que tout comme les lois nationales, les permis d'accès ne peuvent pas être appliqués dans un autre pays. Si l'on veut imposer une obligation à l'utilisateur, celle-ci doit être stipulée dans un contrat juridiquement contraignant en conformité avec le droit contractuel, de manière à ce que l'obligation soit elle-même juridiquement contraignante. M. Tvedt a également conseillé aux participants de s'éloigner de la fausse dichotomie qui consiste à faire la distinction entre contrat commercial et contrat non commercial.

Clauses de l'OMPI sur la propriété intellectuelle

Shakeel T. Bhatti de la Division des savoirs traditionnels de l'OMPI, s'est intéressé aux clauses de PI dans les contrats APA. Il a informé les participants que le système de propriété intellectuelle évoluait rapidement en raison des nouvelles applications et technologies émergentes. Avec la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, les clauses relatives à la propriété intellectuelle dans les accords contractuels sont de plus en plus importantes. La propriété intellectuelle en est venue à jouer un rôle plus important à différents stades de la chaîne de valeur. M. Bhatti a également fait référence aux ressources de l'OMPI en matière de renforcement des capacités, à savoir le Guide de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle dans les accords d'APA[17] et la collection en ligne de l'OMPI sur les accords d'APA liés à la biodiversité[18], en mettant particulièrement l'accent sur les aspects de propriété intellectuelle de ces différents accords. La collection est disponible sur le site de l'OMPI. Certains des contrats types remontent à 1997 et montrent clairement l'évolution des pratiques contractuelles en matière d'APA. Elle fournit également des exemples de clauses de PI dans les contrats APA s'agissant de l'information de séquençage numérique ainsi que des expériences de contrats d'autres régions que l'Afrique. En conclusion de sa présentation, M. Bhatti a souligné l'évolution vers la normalisation des pratiques contractuelles, y compris la PI, dans les communautés de pratique sectorielles d'APA.

Discussion plénière

Les participants ont discuté des questions suivantes :

- Les pays fournisseurs peuvent conserver des droits de propriété exclusifs sur le matériel auquel ils ont accès.
- Si les utilisateurs n'ont aucune intention commerciale, il n'y a aucune raison pour qu'ils refusent d'octroyer tous les droits de propriété aux fournisseurs de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées.
- Les contrats APA conclus avec des utilisateurs nationaux doivent suivre exactement le même processus de rédaction et les mêmes règles que ceux qui pourraient être conclus avec des utilisateurs internationaux (universités, instituts de recherche et secteur privé).
- Il est essentiel d'identifier clairement les parties, tant du côté des fournisseurs que des utilisateurs, qui ont le pouvoir légal de signer l'accord, afin de garantir que l'accord comporte le degré de responsabilité souhaité. Les accords APA ne peuvent être signés par des particuliers.
- Les droits d'utilisation inconditionnelle constituent le partage des avantages non monétaires le plus évident et forment une clause très importante à inclure dans un contrat, afin de garantir les droits à l'invention qui conduisent à un brevet et d'empêcher le transfert de tout brevet potentiel à une tierce partie.

[17] Le guide peut être téléchargé ici : https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_1052.pdf.
[18] La collection en ligne peut être téléchargée ici : https://www.wipo.int/tk/en/databases/contracts/list.html.

Liens généraux avec la CdP et l'après-2020

L'APA comme élément de base du Cadre mondial de la diversité biologique pour l'après 2020 et Objectifs de développement durable pour 2030

Pierre du Plessis de l'Initiative APA a introduit cette dernière session en soulignant que l'APA avait un rôle crucial à jouer dans le Cadre mondial de la diversité biologique pour l'après 2020, avec le partage des avantages comme incitation à l'utilisation durable et à la conservation. Il a informé les participants qu'il y avait un accord général sur le fait que le nouveau cadre sur la diversité biologique devrait être cohérent et compatible avec l'Agenda 2030 pour le développement durable. M. du Plessis a en outre expliqué que la diversité biologique était essentielle pour le développement durable et qu'elle figurait en bonne place dans de nombreux ODD et cibles associées. Comme il promeut les partenariats nationaux et internationaux et englobe les aspects écologiques, sociaux et économiques, l'APA est très pertinent dans l'atteinte des ODD. En fait, l'APA est directement mentionné dans les ODD 2.5 (Faim zéro) et 15.6 (Vie terrestre) et indirectement dans de nombreux autres ODD[19]. Particulièrement pertinent pour la discussion en cours, M. du Plessis a souligné les différents liens qui existent entre l'APA et toutes les cibles de l'ODD 17 (Renforcement du partenariat mondial pour le développement durable et mobilisation de ressources financières supplémentaires). En conclusion de sa présentation, M. du Plessis a invité les intervenants (représentants du monde universitaire, du secteur privé, des organismes de réglementation et des PACL) et la plénière à réfléchir et à débattre de la manière dont l'APA pourrait contribuer de manière plus stratégique et plus efficace à l'établissement de liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et les ODD.

Voici un résumé des différentes réflexions et suggestions qui ont été faites :

- Une plus grande coordination des processus internationaux pertinents sera nécessaire pour que l'APA puisse jouer un rôle clé dans la contribution à l'Agenda 2030 sur le développement durable et la réalisation des ODD.
- Une plus grande coordination sera nécessaire au niveau de l'UA. La CUA reconnaît que l'APA est l'un des moteurs de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. Agenda 2063, un plan de transformation pour le continent africain, est lié aux ODD par ses domaines d'intervention prioritaires.
- Il convient de sensibiliser au potentiel et aux possibilités qu'offre l'APA en termes d'emploi, d'innovation, etc., et de démontrer qu'il existe un lien évident entre l'utilisation de la biodiversité et la croissance économique.
- Il est essentiel de renforcer les systèmes APA nationaux. Cela pourra se faire, entre autres,
  1) en créant un environnement favorable dans lequel les organismes de réglementation jouent un rôle actif en rassemblant tous les acteurs concernés, en établissant des stratégies nationales claires en matière de bioéconomie et des cadres réglementaires adaptés à la réalité du terrain,

[19] ODD 1 (réduction de la pauvreté) ; ODD 3 (santé et bien-être) ; ODD 8 (croissance économique durable et emploi) ; ODD 9 (recherche et innovation) ; ODD 14 (utilisation durable des ressources marines) ; ODD 16 (bonne gouvernance et justice pour tous) ; et, ODD 17 (renforcement du partenariat mondial pour le développement durable et mobilisation de ressources financières supplémentaires).

en mettant au point des outils, des programmes et des projets pour soutenir les PMME et les PACL locales ;

2) en sensibilisant les différents secteurs/acteurs de l'industrie, en particulier les PACL, à l'APA et en renforçant leurs capacités dans ce domaine ;
3) en impliquant les PACL dans les processus internationaux, nationaux et locaux qui les concernent ;
4) en renforçant la communication et les relations entre le gouvernement, l'industrie, la recherche et les PACL et en établissant la confiance afin de créer des liens et des partenariats plus solides entre les utilisateurs et les fournisseurs de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées ;
5) en développant une meilleure appréhension des différents secteurs qui utilisent les ressources génétiques et une meilleure compréhension de la manière d'interagir avec les PACL ;
6) en faisant la promotion de modèles commerciaux conformes à l'APA.

- La recherche dans le contexte de l'APA est extrêmement pertinente pour l'atteinte des ODD sur des sujets importants tels que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé, la croissance économique, la gestion et la restauration des écosystèmes, etc. Les nombreux liens entre la recherche et les ODD se reflètent notamment dans les ODD 2.5, 3.3.b et 14.a pour n'en citer que quelques-uns. Pour atteindre des résultats tangibles et durables susceptibles de contribuer à la réalisation des ODD, il est donc essentiel de :
  1) promouvoir la recherche et le développement en tant qu'activités nationales créatrices de richesse et passer du statut de pays fournisseur de ressources génétiques à celui de pays qui développe ses propres capacités de recherche endogène, protège les innovations et exporte des produits fondés sur la valorisation des ressources génétiques ;
  2) se concentrer sur quatre domaines stratégiques : la capitalisation des connaissances existantes, l'élaboration de mécanismes de gouvernance appropriés, le renforcement des capacités (dans tous les domaines, y compris le droit), l'encouragement des partenariats public-privé ;
  3) renforcer les synergies régionales, la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.
- Avec le potentiel de garantir des avantages substantiels (monétaires et non monétaires) et des engagements en faveur de l'utilisation durable de la diversité biologique, les contrats APA sont des outils clés pour relier la conservation et les ODD.
- L'utilisation d'outils de propriété intellectuelle appropriés permet de gérer les attentes tout en garantissant que les avantages économiques reviennent au pays fournisseur ou aux fournisseurs de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées.

Clôture du 12e atelier panafricain sur l'APA

Dans ses remarques finales, *Suhel al-Janabi de l'Initiative APA* a souligné la relation de longue date qui existe entre l'Initiative APA et l'Afrique du Sud. Il a déclaré que si le précédent atelier panafricain sur l'APA qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie, était axé sur la préparation de la 14e réunion de la Conférence des parties (CdP) à la CDB à Charm el-Cheikh, en Égypte, l'atelier de cette année s'est concentré sur l'examen des options et des approches pertinentes pour la mise en œuvre nationale de cadres

réglementaires bien conçus en matière d'APA et sur le renforcement de la coordination entre tous les acteurs de la chaîne de valeur APA. M. al-Janabi a remercié tous les participants pour leur participation active et leur ouverture tout au long de l'atelier. Il a également remercié les donateurs de l'Initiative APA, l'équipe APA et le DEFF d'avoir accueilli ce 12e atelier panafricain sur l'APA.

Natalie Feltman du DEFF a remercié le gouvernement allemand, par l'intermédiaire de la GIZ et de L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA, ainsi que toute l'équipe du DEFF pour leur soutien dans l'organisation de cette dernière édition de l'atelier panafricain sur l'APA. Elle a souligné qu'il s'agissait d'une excellente occasion pour les participants d'examiner divers cas APA, de partager les expériences, les enseignements tirés et les meilleures pratiques de différents pays et d'en discuter sous différents angles. Elle espère que ces échanges permettront de poursuivre la mise en œuvre du Protocole de Nagoya avec succès. Mme Feltman a également souligné l'importance de veiller à ce que les PACL soient impliqués dès le début du processus de recherche et de développer des modèles efficaces de partage des avantages pour un meilleur retour dans les communautés. Elle a ensuite remercié tous les participants et l'Initiative APA au nom du DEFF pour cet atelier très productif. Mme Feltman a également remercié l'OMPI d'avoir fourni des contributions extrêmement utiles sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, soulignant la nécessité de renforcer la formation sur ces questions en Afrique du Sud et dans la région. Mme Feltman a en outre souligné que le DEFF souhaitait poursuivre ce type de collaboration avec l'OMPI et organiser d'autres ateliers sur la PI et l'APA en Afrique. En clôturant officiellement l'atelier, Mme Feltman a indiqué qu'elle attendait avec impatience d'entendre d'autres exemples de réussite sur la mise en œuvre de l'APA à l'avenir et a souhaité à tous les participants un bon retour chez eux.

Coordination du Groupe africain

Une réunion de coordination réservée au Groupe africain a eu lieu, donnant l'occasion aux négociateurs africains de discuter d'autres enjeux.

Annexe 2 : Présentations

Toutes les présentations de l'atelier peuvent être téléchargées ici.

Jour 1

Liens entre les différents processus des Nations unies relatifs à l'APA – Hartmut Meyer, L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA ; Kristina Taboulchanas, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Canada ; Wend Wendland, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ; Olivier Rukundo, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (présentation conjointe).

Centre d'échange sur l'APA (ABS-CH) : Votre outil pour faciliter la mise en œuvre du Protocole de Nagoya – Kristina Taboulchanas, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Surveillance de l'APA et simulation du processus de conformité – Peter Schauerte, L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA.

Jour 2

Options de mise en options de mise en œuvre de l'APA – Hartmut Meyer, L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA.

Approche de la mise en œuvre du cadre APA en Afrique du Sud – Lactitia Tshitwamulomoni, ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche.

Bioprospection/économie du biocommerce en Afrique du Sud – Preshantie Naicker-Manick, ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche.

Études de cas APA en Afrique du Sud – Lactitia Tshitwamulomoni, ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche.

Un accord de partage des avantages pour le cèdre Clanwilliam en Afrique du Sud – Maria Julia Oliva, Union pour le BioCommerce Éthique (UEBT) et Heather Ducharme, The Body Shop International.

Présentation de Parceval : Unlocking Essential Africa – Avril Harvey, Parceval.

Projets de recherche – Suhel al-Janabi, L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA.

Afriplex, de la source au rayon de magasin – Présentation d'un court métrage.

Jour 3

Afriplex, de la source au rayon de magasin – Varvara Nikolayenko, Afriplex.

Jour 4

Réglementation de l'accès et du partage des avantages : Défis et opportunités pour l'industrie des parfums et arômes – Cécile Gonzalez, Association internationale des matières premières pour la parfumerie (IFRA, The International Fragrance Association).

Approches et instruments visant à faciliter les partenariats et les accords APA : Une perspective de recherche à des fins non commerciales / jardin botanique – China Williams, Kew Royal Botanic Gardens.

Jour 5

Comprendre les demandeurs, les secteurs et les utilisateurs – Maria Julia Oliva, Union de BioCommerce éthique et Suhel al-Janabi, Iniative APA.

Outil contractuel APA Version 2.0 : Un outil pratique, de terrain, pour dresser des contrats régissant l'accès et le partage des avantages résultant de l'utilisation d'échantillons biologiques, sans finalité commerciale immédiate déclarée – Morten Walløe Tvedt, Fridtjof Nansen Institute.

Clauses de propriété intellectuelle dans les contrats APA – Shakeel T. Bhatti, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

L'APA comme élément de base pour le Cadre mondial de diversité biologique après 2020 et les objectifs de développement durable pour 2030 – Pierre du Plessis, Initiative APA.

Annexe 3 : Ordre du jour

Lundi 9 septembre 2019 : Processus et activités à l'échelle internationale	
Horaire	**Sujet / Contenu**
08h00 – 09h00	**Inscription**
09h00 – 10h30	**Ouverture technique** (*Matibe Khorommbi, Andreas Drews*) **Présentation du programme et des participants**
10h30 – 11h00	**Café / thé**
11h00 – 12h30	**Liens entre les différents processus des Nations Unies relatifs à l'APA** • Secrétariat de la CDB (*Kristina Taboulchanas*) • OMPI (Wend Wendland) • Traité international *(Olivier Rukundo)*
12h30 – 14h00	**Déjeuner**
14h00 – 15h30	**Union africaine, mise à jour et coordination** (*Pierre du Plessis, Mahlet Kebede*) • Aperçu des processus (CdP 14 à CdP 15) • Autres enjeux (Information de séquençage numérique, Cadre pour l'après-2020) • Système de coordination en ligne africain
15h30 – 16h00	**Café / thé**
16h00 – 17h30	**Surveillance de l'utilisation des RG** • Centre d'échange sur l'APA (*Kristina Taboulchanas*) • Simulation de surveillance APA (*Peter Schauerte*)
18h00	**Soirée** *(Initiative APA, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB), ministère norvégien du Climat et de l'Environnement, Délégation de l'Union européenne en Afrique du Sud, Ambassade suisse en Afrique du Sud, Ambassade allemande en Afrique du Sud, ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche*)

Mardi 10 septembre 2019 : Cadres et stratégies APA à l'échelle nationale		
Horaire	**Sujet / Contenu**	
08h45 – 09h00	**Présentation du programme de la journée**	
09h00 – 10h30	**Options de mise en œuvre de l'APA** • Introduction et aperçu (*Hartmut Meyer*) • Exemples tirés de pays africains retenus	
10h30 – 11h00	**Café / thé**	
11h00 – 12h30	**Approche de l'Afrique du Sud en matière de mise en œuvre de l'APA** *(Preshantie Naicker, Lactitia Tshitwamulomoni)* • Stratégie relative à l'économie de la biodiversité • Cadre APA sud-africain	
12h30 – 14h00	**Déjeuner**	
14h00 – 15h30	**Préparation de la visite de terrain** (*Paarl / Wellington*) • Cas APA sélectionnés en Afrique du Sud (Preshantie Naicker, Lactitia Tshitwamulomoni) • Cas APA et acteurs durant une visite de terrain (*Suhel al-Janabi*) • Information d'ordre logistique	
15h30 – 16h00	**Café / thé**	
16h00 – 17h30 *(en parallèle)*	**Coordination du Groupe africain** *(réservée aux responsables du gouvernement sud-africain)*	**OMPI et Initiative APA** *(Wend Wendland, Olivier Rukundo, Suhel al-Janabi)* • Droits de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés • Exemples africains

Mercredi 11 septembre 2019 : Visite sur le terrain d'acteurs impliqués dans l'APA le long de la chaîne de valeur	
Horaire	**Sujet / Contenu**
07h30	**Départ depuis l'hôtel**
08h00 – 16h30	**Visites** a) Parceval Pharmaceuticals (Pty) Ltd (Waterkloof farm, Wellington) b) Afriplex (usine de production, Paarl) c) Projets de recherche (Université du Cap-Occidental / Université de Dortmund, Allemagne) *Les participants sont invités à participer à ces trois visites (rotation)*
16h30 – 18h00	**Table ronde avec les acteurs**
18h00 – 20h00	**Diner au lieu de visite**
20h00 – 21h00	**Retour à l'hôtel**

Jeudi 12 septembre 2019 : Approches et instruments visant à faciliter les partenariats et les accords en matière d'APA	
Horaire	**Sujet / Contenu**
08h45 – 09h00	**Présentation du programme de la journée**
09h00 – 10h30	**Principaux défis de mise en œuvre et propositions de solutions (Perspective des PACL)** • Apports de Lucy Mulenkei et des représentants des PACL sud-africaines • Discussions et échanges
10h30 – 11h00	**Café / thé**
11h00 – 12h30	**Principaux défis de mise en œuvre et propositions de solutions (Perspectives de l'industrie, des PME)** • Apports de Cécile González / Cyril Lombard • Discussions et échanges
12h30 – 14h00	**Déjeuner**

14h00 – 15h30	**Principaux défis de mise en œuvre et propositions de solutions (Perspective de la recherche)** • Apports de China Williams et des représentants de l'institution de recherche africaine • Discussions et échanges
15h30 – 16h00	**Café / thé**
16h00 – 17h30	**Implications pour les organismes de réglementation** • Table ronde avec quelques correspondants nationaux en matière d'APA africains / représentants d'ANC

Annexe 4 : Liste des participants

Nom	Prénom	Pays	Institution	Mel :
Abdurahman	Shehaam	Afrique du Sud	Stellenbosch University	shehaam@sun.ac.za
Ackhurst	Albert	Afrique du Sud	Ministère des Affaires environnementales et de la Planification du développement	albert.ackhurst@westerncape.gov.za
Akampurira	Innocent	Ouganda	Conseil national ougandais pour la science et la technologie	iakampurira@gmail.com
Alwan	Mohamed Ali	Djibouti	Ministère de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme	rahaytobara@gmail.com
Amari Koffi	Alaki Véronique	Côte d'Ivoire	Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable	koffialaki@yahoo.fr
Ardila-Chauvet	Stéphanie	France	Institut de Recherche pour le Développement	stephanie.chauvet@ird.fr
Benryane	Ali	Maroc	PNUD	a.benryane@gmail.com
Beukes	Winston	Afrique du Sud	Stellenbosch University	W0abeukes@sun.ac.za
Bhatti	Shakeel	Suisse	OMPI	shakeel.bhatti@wipo.int
Birouk	Ahmed	Maroc	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II	ahmed.birouk@gmail.com
Bossou	Bienvenu	Bénin	ONG CESAREN	cesarenongbis@yahoo.com
Boukar	Attari	Niger	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)	biocnedd@intnet.ne attariboukar@yahoo.fr
Capela	Aline	São Tomé e Príncipe	Ministère des Travaux Publiques et Ressources Naturelles	alinecastro527@hotmail.com
Chiarolla	Claudio		PNUD	claudio.chiarolla@undp.org

	Mery	Belgique	Commission européenne Direction générale de l'environnement	Mery.CIACCI@ec.europa.eu
Cissé	Souleymane	Côte d'Ivoire	Institut Pasteur	souleymanecisse@pasteur.ci
Condé	Laye	Guinée	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	layeconde.500@gmail.com layeconde2016@yahoo.com
Crouch	Neil	Afrique du Sud	South African National Biodiversity Institute (Institut national sud-africain de la biodiversité)	n.crouch@sanbi.org.za
da Costa	Guilherme	Guinée-Bissau	Secretaria de Estado do Ambiente (Inspecteur-Général de l'Environnement)	dacostaguilherme020@gmail.com gcosta69@hotmail.com
Dao Sanon	Solange	Cameroun	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)	solange.dao@oapi.int
Dauchi	Allan	Zambie	Ministère des Ressources terrestres et naturelles	duchi45@yahoo.com emobcbgique@gmail.com
Dingom	Aurélie Taylor Patience	Cameroun	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable	adingom@yahoo.com dingom25@gmail.com
Dossou-Yovo	Pierre	Bénin	Agence Béninoise de Valorisation des Résultats de la Recherche et de l'Innovation Technologique (ABeVRIT)	pierre.dossouyovo@uac.bj pidam57@yahoo.fr
Dridi	Mohamed Ali	Tunisie	Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement	dridi_alitn@yahoo.fr
Ducharme	Heather	Royaume-Uni	The Body Shop International	heather.ducharme@thebodyshop.com
El Mohamadi	Adrie	Afrique du Sud	GIZ ABioSA	adrie.elmohamadi@giz.de
Feiter	Ulrich	Afrique du Sud	Parceval	ulrich.feiter@parceval.co.za

Feltman	Natalie	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	Nfeltman@environment.gov.za
Fonkou	Prof. Théophile	Cameroun	Université de Dschang, Faculté des Sciences, Département de biologie végétale	tfonkou@yahoo.fr theophile.fonkou@univ-dschang.org
Frederichs	Ellen	Allemagne	Office fédéral de protection de la nature (Bundesamt für Naturschutz)	Ellen.Frederichs@BfN.de
Gnagne	Arthur Stéphane	Côte d'Ivoire	Djeka Pharmaco	artgnagne@yahoo.fr
Gnénao	Sah Michel	Côte d'Ivoire	Association Villageoise Conservation et Développement de Djouroutou	koffialaki@yahoo.fr
Golding	Janice	Afrique du Sud	PNUD	janice.golding@undp.org
González	Cécile	Belgique	IFRA	cgonzalez@ifraorg.org
Gristwood	Michael Anthony	Afrique du Sud	SQQFFI	info@saaffi.co.za
Hailu	Ashenafi	Éthiopie	Institut éthiopien de diversité biologique	ayenewashenafi2007@gmail.com
Halimana	Nonhlanhla	Suisse	Secrétariat d'État aux Affaires économiques (Suisse)	nonhlanhla.halimana@eda.admin.ch
Harvey	Avril	Afrique du Sud	Parceval	ulrich.feiter@parceval.co.za
Heita	Natalia	Namibie	Office of the Attorney General (Office du procureur général)	natalieheita@gmail.com natalia.heita@ag.gov.na
Honsbein	Dagmar	Namibie	NANCi	dagmar@ideal-x.com.na
Idriss	Dapsia	Tchad	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche	idrissdapsia77@gmail.com
Imende	Joyce	Kenya	NEMA	jimende@yahoo.co.uk

Jubek	Paul L.	Sud-Soudan	Ministry of Environment and Forestry (Ministère de l'Environnement et de la Foresterie)	ladolodemen@yahoo.com
Kablan	Landry	Côte d'Ivoire	Université Peleforo Gon Coulibaly	kablanahmont@yahoo.fr
Kalemba	Martha Mphatso	Malawi	Environmental Affairs Department (Département des affaires environnementales)	mphakalemba@gmail.com
Kandiado	Peter	Malawi	Zankhalango association	peterkandiado@yahoo.com
Kebede	Mahlet	Éthiopie	CUA	MahletK@africa-union.org
Keoagile	Kebaabetswe	Botswana	Ministry of Environment, Natural Resources Conservation and Tourism (Ministère de l'environnement, de la Conservation des ressources naturelles et du Tourisme)	kebkeoagile@gov.bw kebkeoagile@gmail.com
Kerapetse	Matshwenyego Josephine	Botswana	Botswana Khwedon Council (Conseil des Khwedon du Botswana)	kerapetsejosephine@yahoo.com
Kingunia Ineet	Nicky	République Démocratique du Congo	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	ineetnicky@gmail.com
Klaasen	Jeremy	Afrique du Sud	Université du Cap-Occidental	jklaasen@uwc.ac.za
Kpidiba	Kounkatonébéh a	Togo	Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières	kpidibaados@yahoo.fr
Kromberg	Steven	Afrique du Sud	Social Weaver	steve@socialweaver.co.za
Kurebgaseka	Nyarai Violet	Zimbabwe	Kaza Natural Oils	nyarai@kazanaturaloils.com
Langazane	Phindile	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	plangazane@environment.gov.za

Le Breton	Gus	Zimbabwe	B'Ayoba (Pvt) Ltd	gus.lebreton@gmail.com
Lentunyoi	Joseph	Kenya	Laikipia Permaculture Trust	ntunyoi@gmail.com
Lombard	Cyril	Afrique du Sud	Consultant	newbotanical@hotmail.com
Madzou	Moukili	Congo	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	madzou14@gmail.com
Makkink	Elize	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	emakkink@environment.gov.za
Mane	Michel	États-Unis	Mane USA	michel.mane@mane.com
Masabo	Onesphore	Burundi	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement	mas_ones@yahoo.fr
Maseko	Phephsile	Afrique du Sud	Traditional Healers Organisation (THO) (Organisation des guérisseurs traditionnels)	phepmas@yahoo.co.uk
Matatiken	Denis	Seychelles	Ministry of Environment, Energy and Climate Change (Ministère de l'environnement, de l'Énergie et du Changement climatique)	boga@seychelles.net dmatatiken@env.gov.sc denis_matatiken@hotmail.com
Matibe	Khorommbi	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	kmatibe@environment.gov.za
Mbuyazi	Nomusa	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	nmbuyazi@environment.gov.za

Mehdi	Mohammed	Maroc	Direction du Changement Climatique, de la Diversité Biologique et de l'Économie Verte Secrétariat d'État chargé du Développement durable	mehdi@environnement.gov.ma mehdi.s3e@gmail.com
Menga Mengue	Saturnino	Guinée équatoriale	Dirección General de Medio Ambiente Ministerio de Agricultura, Ganadería, Bosques y Medio Ambiente (Direction générale de l'environnement Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts et de l'Environnement)	mengamengues@yahoo.es
Modiba	Bridgette	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	bmodiba@environment.gov.za
Mokhehle	Lebakeng	Lesotho	Ministry of Tourism, Environment and Culture (Ministère du Tourisme, de l'Environnement et de la Culture)	lmokhe@yahoo.co.uk
Monjane	Isaias	Mozambique	Ministry of Land, Environment and Rural Development (Ministère du Territoire, de l'Environnement et du Développement rural)	isaiasdzovo@yahoo.com.br
Moodley	Pooven	Afrique du Sud	Natural Justice	pooven@naturaljustice.org.za
Mukonyi	Kavaka Watai	Kenya	Kenya Wildlife Service	mwatai@kws.go.ke mukonyi2000@yahoo.com
Mulenkei	Lucy	Kenya	Réseau d'information autochtone	mulenkei@gmail.com
Mutisya	Priscillar	Kenya	Kenya Wildlife Service	mumopm@gmail.com

Mvondo	Bruno	Cameroun	RECTRAD / CNCTC	smbmvondo@yahoo.fr
Naicker	Preshanthie	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	pnaicker@environment.gov.za
Nemudzivhadi	Zwavhavhili Farelela	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	fnemudzivhadi@environment.gov.za
Nepfumembe	Ntambudzeni Ephraim	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	nnepfumembe@environment.gov.za
Netshitothole	Tshilidzi Edward	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	enetshithothole@environment.gov.za
Ngoshi	Beavan	Zimbabwe	Ministry of Environment, Tourism and Hospitality Industry (Ministère de l'Environnement, du Tourisme et de l'Industrie hôtelière)	ngoshibeavan@gmail.com
Nott	Michelle	Afrique du Sud	Botanica Natural Products (Produits botaniques naturels)	m.nott@botanica.africa
Oliva	Julia	Pays-Bas	UEBT	julia@ethicalbiotrade.org
Ouoba	Daogo Léon	Burkina Faso	Ministère de l'Environnement de l'Économie verte et du Changement climatique	daogoleon@yahoo.fr

Peterson	Stanley	Afrique du Sud		royalchiefgriekwa@yahoo.com
Radaniela	Adana	Madagascar	Aroma Forest	direction@aromaforest.mg
Ramafalo	Prince	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	pramafalo@environment.gov.za
Ramiarison	Claudine	Madagascar	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	ramiaris@moov.mg mc.ramiarison@gmail.com
Ranaivoson Ramamonjisoa	Lolona	Madagascar	Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts	lolona.ramamonjisoa@gmail.com
Randrianavosoa	Njato	Madagascar	Homeopharma	njato.agronome@homeopharma.mg
Rasolojaona	Jazzy	Madagascar	Natural Justice	jazzy@naturaljustice.org.za
Rees	Jonathon	Afrique du Sud	Proof Africa	jonathon@proofafrica.co.za
Riha	Klemens	Namibie	GIZ Namibia	klemens.riha@giz.de
Rukundo	Olivier	France	Traité international	olivier.rukundo@gmail.com
Sall	Ndiaga	Sénégal	Enda Tiers Monde	ndiagasall@endatiersmonde.org
Salzwedel	Michael	Afrique du Sud	Social Weaver	michael@socialweaver.co.za
Seema	Lerato	Afrique du Sud	Natural Justice	lerato@naturaljustice.org
Sehona	Serole	Afrique du Sud	GIZ ABioSA	serole.sehona@giz.de
Seydou	Frances B.	Libéria	Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement)	brownefrance@yahoo.com
Singh Rana	Anshuman	France	Institut de Recherche pour le Développement	anshuman.rana@ird.fr

Snyders	Leana	Afrique du Sud	San Council of South Africa (Conseil San d'Afrique du Sud)	leanacloete@ymail.com
Spiteller	Michael	Allemagne	TU Dortmund (Université technique de Dortmund), Département de chimie et de biologie chimique	michael.spiteller@tu-dortmund.de
Spörri	Franziska	Suisse	Secrétariat d'État aux Affaires économiques (Suisse)	
Swanepoel	Karen Magdalena	Afrique du Sud	Southern African Essential Oil Producers Association (SAEOPA) Association des producteurs d'huiles essentielles d'Afrique australe (SAEOPA)	saeopa@gmail.com
Taboulchanas	Kristina	Canada	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB)	kristina.taboulchanas@cbd.int
Teschner	Anja	Allemagne	BioInnovation	anja.teschner@giz.de
Tshitwamulomoni	Lactitia	Afrique du Sud	Department of Environment, Forestry and Fisheries (Ministère sud-africain de l'Environnement, de la Foresterie et de la Pêche)	lmabadahane@environment.gov.za
Turay	Joseph Sapunka	Sierra Leone	Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement)	sapunka71@yahoo.com
Tvedt	Morten Walloe	Norvège	FNI	Morten.W.Tvedt@himolde.no
Valentine	Ebua	Cameroun	GIZ ProPFE	ebua.valentine@giz.de
Voigt-Hanssen	Gaute	Norvège	Ministère du Climat et de l'Environnement	gh@kld.dep.no
Watson	Gavin	Afrique du Sud	GIZ South Africa	gavin.watson@giz.de
Wendland	Wend	Suisse	OMPI	wend.wendland@wipo.int

Williams	Chine	Royaume-Uni	Royal Botanical Gardens, Kew	c.williams@kew.org
Wynberg	Rachel	Afrique du Sud	Université du Cap	rachel@iafrica.com
Youm	Babacar Ngor	Sénégal	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	bacaryoum@yahoo.fr youmbaba@yahoo.fr
Zonkle	Luay	Égypte	Ministère de l'Environnement	luay09@yahoo.com

Équipe de l'Inititative APA et interprètes

Nom	Prénom	Pays	Organisation	Mel :
al-Janabi	Suhel	Allemagne	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	s.aljanabi@geo-media.de
Dierks	Tobias	Allemagne	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	tobias.dierks@giz.de
Drews	Andreas	Allemagne	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	andreas.drews@giz.de
du Plessis	Pierre		L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	pierre.sadc@gmail.com
Fenster	Eva	Allemagne	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	e.fenster@geo-media.de
Girard	Nadine	Allemagne	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	nadine.girard@giz.de
Heidbrink	Kathrin	Allemagne	Facilitateur	kathrin.heidbrink@web.de
Karger	Elizabeth	Allemagne	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	elizabeth.karger@giz.de
Mcladi	Norman	Namibie	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	norman.mcladi@giz.de
Meyer	Hartmut	Allemagne	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	hartmut.meyer@giz.de

Quenum	Hugues	Bénin	Co-facilitateur	comdou@yahoo.fr
Ronoh	Christine	Kenya	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	christine.ronoh@giz.de
Schauerte	Peter	Allemagne	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	p.schauerte@geo-media.de
Zajderman	Sabine	France	L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA	sabinezajderman@gmail.com

Kasanga	Kas	Éthiopie	Interprète	kasangam@gmail.com
Mariotte	Chantal	Kenya	Interprète	chantal.mariotte@gmail.com
Petros	Emmanuel	Éthiopie	Interprète	emmanuelpetros@gmail.com
Woldegiorgis	Mesfin	Éthiopie	Interprète	meswolde@gmail.com